

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA



Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion  
Département des Sciences Economiques

## MEMOIRE

En vue de l'obtention du diplôme de  
MASTER EN SCIENCES ECONOMIQUES

Option : Economie Monétaire et Bancaire

### L'INTITULE DU MEMOIRE

**Le secteur bancaire et le développement des PME /PMI :  
Enjeux et Perspectives**

Préparé par :

- CHALLAL Kahina
- GUEDJALILouiza

Dirigé par :

Mme : MOUSSAOUI Tassadit

### Jury :

Examineur 1: MANAA

Examineur 2: MOKHTARI

Rapporteur : MOUSSAOUI Tassadit

Année universitaire : 2019 /2020

## *Remerciements*

*Nous tenons à remercier :*

*Tout d'abord le bon dieu, omniprésent et omnipotent de nous avoir donné le courage et la patience de mener à bien ce travail.*

*Mes sincères remerciements s'adressent en premier lieu à notre promotrice  
Mme **Moussaoui Tassadit**, qui a accepté de nous encadrer, nous la remercier pour son grand soutien pour la préparation de ce travail, pour ses conseils, ses pertinentes remarques, et ses orientations.*

*Mes remerciements vont également aux membres du jury qui ont acceptés d'examiner ce travail.*

*Recevez notre profond respect et nos sincères salutations.*

## **DEDICACES**

*Je dédie ce modeste travail :*

*À l'a personne devant laquelle tous les mots de l'univers sont incapables d'exprimer mon amour et mon affection pour elle, à ma très chère mère **Houria**.*

*À mon père **M'hand** qui a toujours été à mes côtés durant toutes les années de mes études.*

*À ma grand-mère, mes oncles, mes tentes ainsi que à leurs enfants.*

*À celui que j'aime beaucoup et qui m'a soutenue tout au long de ce projet : A mon fiancé **Yacine** et mes frères **Lounis, Massiet** mes sœurs **Zohra, Lila** qui m'ont toujours aidé et encouragé.*

*À toute mes amies, amis, **Sonia, Zahwa, Sissa, Lilya, Mazigh, Abed Alehak, Daoud***

*À ma binôme **Louiza** et tout la famille **Challal**.*

*À tous mes enseignants depuis mes premières années d'études.*

*ET à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin pour que ce travail soit possible, je vous dis merci.*

*Kahina*

## *Dédicace*

*Je dédie ce modeste travail, d'abord à mes chers parents qui ont tout fait pour  
me voir réussir.*

*Ainsi mon frère zine-ddine et ma sœur malak, et sans oublier mes grands-  
parents, à ma binôme Kahina et mes cousines Lila, Silia*

*Et toute ma famille Guedjali*

*A tous mes ami (es).*

*LOUIZA*

# Liste des abréviations

## Liste des abréviations

**ABC** : Arab Bank Corporation.

**AIB** : Banque Internationale Algérienne.

**AGB** : Algéria Gulf Bank.

**AGI** : Autorisations Globales d'Importations.

**ANDI** : Agence Nationale de Développement des Investissements.

**ANSEJ** : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes.

**BAD** : Banque Algérienne de Développement.

**BADR** : Banque de l'Agriculture et de développement Rurale.

**BCA** : Banque Centrale Algérien.

**BCIA** : Banque Commerciale et Industrielle d'Algérie.

**BDL** : Banque de Développement Local.

**BEA** : Banque Extérieure d'Algérie.

**BGM** : Banque Générale Méditerranéenne.

**BIAM** : Banque Industrielle de l'Algérie, et de la Méditerranée.

**BIT** : Bureau International du Travail.

**BNA** : Banque National d'Algérie.

**BMIC** : Banque du Maghreb pour l'Investissement et le Commerce.

**BNP PARIBAS** : Banque Nationale de Paribas Al Djazair.

**BFPME** : Banque de Financement des Petit et Moyennes Entreprise.

**CAB** : Compagnie Algérienne de Banque.

**CAD** : Caisse Algérienne de Développement.

**CAGEX** : Caisse Algérienne d'Assurance et de Garantie des Explorations.

**CCMSA** : Caisse Centrale des Mutuelles Social en Agricoles.

**CCRMA** : Caisse Centrale de Réassurance des Mutuelles Agricoles.

**CE** : Commission Européenne.

**CGMP** : la Caisse de Garantie des Marché Publics.

**CMAR** : Caisse Mutuelle Agricole de Retraite.

**CMC** : Conseil de la Monnaie et du Crédit.

**CNAC** :Caisse Nationale d'Assurance Chômage.

**CNEP** : Caisse Nationale D'épargne et de Prévoyance.

**CNES** :Conseil National Economique et Social.

**CNI** : Commission Nationale des Investissements.

**CNMA** : Caisse Nationale de Mutualité Agricole.

**CPA** : Crédit Populaire d'Algérie.

**CRH** : Société de Refinancement Hypothécaire.

**CT** : Court Terme.

**DEJ** : Délégation à l'Emploi de Jeunes.

**EI** : Entreprise Individuelle.

**EURL** : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée.

**FGAR** : Fond de Garantie des Crédits aux Petites et Moyennes Entreprises.

**FINALEP** : Financière Algéro-Européenne de Participation.

**FR** : Fonds de Roulement.

**HT** : Hors taxe.

**LMC** : Loi sur la Monnaie et le Crédit.

**OCB** : Organismes de Crédit-Bail.

**OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Economique.

**PME**: Petite et Moyenne Entreprise.

**PMI**: Petite et Moyenne Industrie.

**SARL** : Société A Responsabilité Limitée.

**SCA** : Société en Commandité par Actions.

**SGA** : Société Générale Algérie.

**SNC** : Société en Nom Collectif.

**SOFINANCE** : Société Financiers d'Investissement, deParticipation et de Financement.

**SPA** :Société Par Actions.

**TP** :Trésor Public.

**TPE**: Très Petite Entreprise.

**UB** : Union Bank.

**UE** : Union européenne.

**UTA** :Unités de Travail – Année.

# **Sommaire**

## Sommaire

Remerciements.....	
Dédicaces.....	
Liste des abréviations.....	
<b>Introduction Générale .....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre 01 : Généralités de secteur bancaire et PME /PMI</b>	
Section 01 : Le secteur bancaire.....	4
Section 02 : Les PME/PMI.....	8
<b>Chapitre 02 : Analyse de la relation banque-PME</b>	
Section 01 : Les modalités de financement des PME par les banques.....	15
Section 02 : Les avantages et les obstacles de la relation banque- PME/PMI.....	22
<b>Chapitre 03 : Le rôle de secteur bancaire algérien dans le développement des PME/PMI</b>	
Section 01 : La présentation du secteur bancaire algérien.....	26
Section 02 : La présentation des PME en Algérie .....	35
Section 03 : Le diagnostic de relation banque /PME en Algérie.....	42
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>50</b>
Bibliographie.....	
Table des matières.....	

# **Introduction**

## **générale**

## Introduction générale

L'essor de la finance a dans un premier temps évolué parallèlement à la progression des échanges et du commerce national et international. Dans un deuxième temps le système bancaire moderne a subi des améliorations suite aux changements politiques, sociaux et économiques causés par la succession des crises et guerres. De nos jours ce système acquiert un caractère international.

Le secteur bancaire peut être défini comme étant ensemble d'institutions et de mécanismes permettant le fonctionnement des banques. Ces banques créent la monnaie en consentant des crédits. Elles procurent donc à l'économie des instruments de paiement, en mettant à la disposition des clients leur propre monnaie ou la monnaie émise par la banque d'émission. Cette fonction monétaire qui distingue les banques des autres organismes financiers ne doit pas faire oublier qu'elles sont elle-même des institutions financières.

Autrement dit, le secteur bancaire qui est un secteur économique qui regroupe les établissements de crédit dont les banques occupent une grande place dans le financement de l'économie notamment les grandes, petites et moyennes entreprises (PME).

Après l'indépendance l'Algérie vit une transformation radicale de son environnement économique, le secteur bancaire Algérien a fait l'objet de mutations structurelles conséquentes suite à la promulgation de la loi 86 portant d'une relative autonomie financière au système bancaire.

La reconstruction de l'économie algérienne et sa libéralisation s'opère dans un cadre de mise en place des mesures de développement en faveur des PME. Notons que, Le secteur de la PME en Algérie enregistre ces dernières années un saut quantitatif assez remarquable, force est de constater que les petites entreprises sont loin de peser de tout leur poids dans l'économie nationale. Les détenteurs de capitaux en attente de placement imputent le blocage à l'administration publique et aux banques qui n'arrivent pas à s'adapter à l'ouverture du système du marché.

Le financement des PME par les banques en Algérie a créé un nouveau dynamisme de la concurrence bancaire, donnant ainsi aux entreprises des possibilités de financement plus souples. Pour assurer son développement, la PME doit se procurer des ressources. En effet, quel que soit sa taille, la PME ne peut pas se contenter de ses ressources propres satisfaisantes

continuellement tous ses besoins de financement. De ce fait, elle ne trouve comme ressources externes que l'endettement bancaire. Cela est d'autant plus valable dans une économie d'endettement, telle que l'économie algérienne.

La banque a toujours occupé (et occupe toujours) une place primordiale dans le financement des entreprises algériennes. L'accès aux crédits bancaires est donc une condition essentielle de développement de secteur de la PME. Cependant, les PME en Algérie sont souvent rencontre des contraintes de financement qui peuvent conduire à l'échec de leurs projets.

Le processus de leur croissance et développement apparait donc à son tour problématique et ce, cause des obstacles le plus souvent rencontrés lors de leur financement.

L'objectif de notre travail est de présenter les éléments essentiels de secteur bancaire et les PME/PMI ainsi leur développement, qui nous permettront d'analyser la relation existante entre eux. Et d'étudier les obstacles qui freinent leur accès aux crédits bancaires. La capacité de la banque à satisfaire les besoins de la PME/PMI pour faire face aux difficultés rencontrées.

Donc notre préoccupation est de répondre à la question suivante :

**« Quel est le pivot de la relation banque-PME/PMI et quels sont ses enjeux? »**

Pour répondre à cette problématique on doit passer par ces questions secondaires :

- C'est quoi un secteur bancaire ? quels sont ses typologies et son rôle ?
- Comment on peut définir les PME/PMI ? quels sont ses caractéristiques et classifications ?
- Quelles sont les modalités de financement des PME/PMI par les banques ?
- Quels sont les crédits accordés par la banque à la PME ?
- Quels est l'état de la PME et le secteur bancaire en Algérie ?
- Quels sont les obstacles et les avantages de la relation Banque-PME/PMI ?
- Quels sont les perspectives et les enjeux de cette relation ?

Pour effectuer ce travail, et répondre à la question principale détectée auparavant, nous avons adopté les étapes suivantes :

Au départ, nous avons opté pour une recherche documentaire basée sur la consultation des ouvrages, des mémoires, thèse, communiqués et des articles ainsi les sites web.

En ce qui concerne la méthodologie, notre travail est subdivisé en trois chapitres.

➤ Le premier chapitre porte sur les généralités sur le secteur bancaire ainsi que la PME/PMI

➤ Dans le deuxième chapitre, consacré à l'analyse de la relation Banque-PME/PMI

➤ Dans le troisième chapitre, nous avons présenté sur le rôle de secteur bancaire algérien dans le développement des PME/PMI

**Chapitre I :**  
**Généralités sur le**  
**secteur bancaire et**  
**les PME/PMI**

## Introduction

Dans ce chapitre, notre attention sera portée d'une part, sur le secteur bancaire qui est le moteur de financement indirect de toute économie. Dans son fonctionnement d'intermédiaire financier, la banque joue un rôle capital dans la promotion et le développement de toute activité économique, c'est en exerçant son double rôle de collecteur de ressources et de distributeur de crédits qu'elle accomplit sa véritable tâche dans un circuit économique. D'autre part on va présenter le secteur des petites et moyennes entreprises qui occupe aujourd'hui la pointe de l'actualité. Les études scientifiques relatives à ce type d'entreprises se sont multipliées. Ce premier chapitre comporte deux sections :

La première section, sera consacrée sur les différentes définitions de banque, son rôle, ses Opérations, activités et sa typologie.

Ensuite nous essayerons dans la deuxième section de faire une présentation générale des PME/PMI : concepts, caractéristiques et on termine avec leur classification.

### Section 01 : Le secteur bancaire

Le secteur bancaire est mal connu de la société civile et des citoyens. Certes, il y a de nombreux points communs entre entreprises bancaires et non bancaires, mais les banques présentent des spécificités qui nécessitent des approches et analyses adaptées.

#### 1- Définitions de la banque :

- Selon le dictionnaire « petit Larousse », une banque est un établissement privé ou public qui facilite les paiements des particulier et des entreprises, avance et reçoit des fonds et gère les moyenne de paiements<sup>1</sup>.

- la loi algérienne a défini les banques comme étant : « des personnes morales qui effectuent à titre de progression habituelle et principalement les opérations directes aux articles 110 à 113 de la loi n 90-10 d'avril 1990 relative à monnaie et aux crédits, les opérations de crédit ainsi, que la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci.»<sup>2</sup>

- Enfin on peut conclure que la banque une entreprise particulière dont la fonction principale est d'une part de collecter des fonds auprès des agents à capacités de financement,

---

<sup>1</sup>Le petit « Larousse », Grand Format, éd, Larousse, Paris, 2001.

<sup>2</sup> La loi de monnaie et le crédit « LMC » du 14-04-1990.

# Chapitre I : Généralités sur le secteur bancaire et les PME/PMI

---

d'autre part est de mettre à la disposition des différents agents économiques les moyens de financement nécessaires pour satisfaire leurs besoins.

## **2-le rôle de la banque :**

Le rôle de la banque consiste à collecter les capitaux pour son propre compte et les utiliser sous sa responsabilité à des opérations de crédit :

**A- La collecte des dépôts :** Les dépôts bancaires sont des fonds reçus du public sous forme de dépôts avec le droit de disposer pour son propre compte mais à charge de les restituer (art 111) de la loi N° 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit) ;

**B- La distribution des crédits :** La notion de dépôts sous-entend :

- les dépôts à vue (comptes chèques, comptes courants et les comptes sur livrets d'épargnes);

- Les dépôts à terme (comptes à terme, bons de caisse, etc.) ; Les déposants sont représentés par des particuliers et des entreprises (commerçants, Industriels, etc.) ;

- Les fonds déposés dans divers comptes en banques constituent l'essentiel des ressources de la banque.

## **C-Autres**

La loi bancaire du 24 janvier 1984 ne concerne que les établissements de crédit ;

Elle fixe le périmètre des opérations de la banque le code monétaire et financier (COMOFI)<sup>1</sup>

Les établissements de crédit peuvent aussi effectuer les opérations connexes à leur activité telles que <sup>2</sup>:

Les opérations de location simple, de bien mobilier ou immobilier pour les établissements habilités effectuer des opérations de crédit-bail.

---

<sup>1</sup> COMOFI : code monétaire et financier, article ,1.311-1

<sup>2</sup> Codes et lois.fr article, L.311-1.

# Chapitre I : Généralités sur le secteur bancaire et les PME/PMI

---

- le placement, souscription, l'achat, la gestion, la garde et la vente des valeurs mobilières ;
- opérations de change, de crédit, opération sur or, métaux et pièces ;
- réceptions des fonds publics ;
- le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine ;
- le conseil et l'assistance en matière de gestion financière, l'ingénierie ;
- mise à la disposition du public des moyennes de paiement.

### **3- Typologie des banques :**

La typologie des banques nous permet de souligner l'existence de plusieurs catégories de banque :

#### **a)-Les banques commerciales :**

D'un point de vue économique, la banque est un commerce consistant à mobiliser l'argent des agents économiques ayant un excès de financement sous forme de dépôts (à vue et à terme), dans le but de distribuer aux agents à besoin de financement sous forme de crédits (à court, à moyen et à long terme) ou de leurs investissements dans les opérations financières<sup>1</sup>.

#### **b)-Les banques d'investissement:(Les banques de crédit à moyen et à long terme)**

Leurs opérations sont destinées, généralement, à renouveler ou constituer des capitaux fixes. Pour ce faire, les banques font recours aux fonds des épargnants, mais, dans la majorité des cas, elles se contentent de leurs capitaux propres dans le souci d'accorder des crédits ou encore sur les dépôts à terme et les prêts auprès des tiers sous forme d'obligations (assimilées aux Dépôts à terme).

**c)-Les banques d'épargne ou de prévoyance :** Spécialisées dans la collecte des ressources des petits épargnants ; leurs dépôts sont dans la plupart des cas à court terme et qui prennent la forme de livrets d'épargne ; ils peuvent être des dépôts à terme en prenant la forme des bons de caisse ou d'obligations.

---

<sup>1</sup>A. BEITONE, A et all, op- Cite, P.24.

## Chapitre I : Généralités sur le secteur bancaire et les PME/PMI

---

**d)-Les banques d'affaires** : est une banque accomplissant traditionnellement deux activités complémentaires aux activités bancaires traditionnelles :

- Des opérations de financement et de prestation de services (ingénierie financière, rapprochement d'entreprises...) à destination des grandes entreprises industrielles et commerciales,
- La gestion pour son propre compte d'un portefeuille de participation. La banque d'affaires est une conception essentiellement française, combinant les fonctions de la Merchant bank britannique et de l'Investmentbank américaine<sup>1</sup>.

**e)-Les banques mixtes** : Qui sont des banques qui partagent les caractéristiques des banques de dépôt et des banques d'affaires.

**f)-Les banques centrales (d'émission)** : banque constituant le principal appareil de premier rang exécutif des autorités publiques dans le domaine de surveillance et de la gestion de la monnaie. Elle possède ainsi les privilèges d'émission des billets de banque et de gestion des réserves d'or et de devises du pays<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Thierry DUCLOS, « dictionnaire de la banque », édition 6, p47-48

<sup>2</sup> IDEM, P47

## Section 2 : les PME /PMI

La PME/PMI est l'un des moteurs du changement et du progrès grâce à sa mobilité, sa souplesse et sa flexibilité. Malgré sa petite taille et sa fragilité. Elle s'adapte à toutes la situation même au troc au cas où la monnaie perdant de sa valeur. Elle est considérée comme la force économique des multinationales.

### 1-Définitions des PME

- Entreprise d'importance petite et moyenne entreprise, « dans laquelle le chef d'entreprise assume personnellement et directement les responsabilités financières, techniques, sociales et morales de l'entreprise, quelle que soit la forme juridique de celle-ci. »<sup>1</sup>
- Selon le rapport Bolton « la définition des PME qui y est donnée repose sur 3 critères <sup>2</sup>»
  - Le fait que l'entreprise soit dirigée par ses propriétaires d'une manière personnalisés.
  - Une part de marché relativement restreinte.
  - L'indépendance de la société.
- Selon la commission européenne s'est efforcée d'analyser les différentes définitions de la PME pour en retenir les éléments principaux, « qu'il ne serait pas opportun d'établir une définition unique et rigide des PME ».<sup>3</sup>

Dans la plupart des pays de l'UE, il s'agit d'une différence entre la définition statistique et juridique. Cette dernière est basée sur la recommandation 2003/361/CE de l'UE qui prend en compte l'effectif, le chiffre d'affaire annuel, le total des bilans et le degré d'autonomie.

Par contre la définition statistique est généralement basée sur l'effectif ou prend simultanément en compte l'effectif et le chiffre d'affaires.

---

<sup>1</sup> Dictionnaire de français Larousse « PME ».

<sup>2</sup> WITTERWUGHE.R « la PME une entreprise humaine », Boeck, 2ème édition, 2008, p16

<sup>3</sup> Idem P 27.

## Chapitre I : Généralités sur le secteur bancaire et les PME/PMI

**Tableau N°1 : Définition de la PME selon la recommandation 2003 /361/CE de la commission européenne.**

<b>Entreprise</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Le chiffre d'affaire</b>	<b>Total de bilan annuel</b>	<b>Autonomie</b>
Micro –entreprise	De 1 à 9	< 2 millions	< 2 millions	25% ou plus de capital ou des droits de vote d'une autre entreprise
Petite entreprise	De 10 à 49	< 10 millions	< 10 millions	
Moyenne entreprise	De 50 à 249	< 50 millions	< 43 millions	
Grande entreprise	Plus de 250	50 millions ou plus	43 millions ou plus	

**Source :** Recommandation 2003/361 /CE de la commission, pour but d'apporter une orientation générale aux entrepreneurs dans le cadre de l'application de la nouvelle définition des PME, telle que publiée au journal officiel de l'union européenne L 124 du 20/05/2003, P36

**Tableau N°2 : types d'entreprise selon la réglementation canadienne.**

En se basant sur les mêmes critères, la PME canadienne se définit comme suit :

<b>Entreprise/Critères</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Chiffre d'affaire</b>
Micro-entreprise	[1 ; 5]	Inférieur à 50 millions de dollars
Petite entreprise	[5 ; 100]	
Moyenne entreprise	[100 ; 500]	

**Source :** portail de la situation canadienne sur le plan de financement des PME

- Au Japon et de façon générale en Asie, la puissance des PME réside dans sa flexibilité, souplesse de sa structure et sa capacité à cumuler une technologie. Cette définition fondée seulement sur des critères quantitatifs, et le secteur d'activité.

# Chapitre I : Généralités sur le secteur bancaire et les PME/PMI

---

Les PMI sont appréhendées selon leur place dans la division du travail ; selon Yvelines Leclerc, spécialiste de l'économie industrielle japonaise (60% des PMI réalisent plus de 50% de leur chiffre d'affaires en sous-traitance).

## **2 –Les caractéristiques de La PME/PMI**

D'après les différentes spécificités qui caractérisent la PME-PMI on peut retenir les caractéristiques suivantes :

### **2-1-Au plan microéconomique :**

#### **2-1-1- Le rôle majeur de l'entrepreneur**

-L'entrepreneur est animé par un esprit d'entreprendre, il est le plus souvent innovateur pour un nouveau produit ou une nouvelle façon de produire ou vendre. C'est celui qui crée une information intéressante du point de vue économique (en innovant au niveau du produit ou du territoire, du processus de production, du marketing.

-L'entrepreneur c'est celui qui sait imaginer du nouveau, une grande confiance en soi, aime à résoudre les problèmes et diriger combat la routine, refuse les contraintes.

#### **2-1-2-Gestion centralisée**

L'ensemble des décisions sont prises par une seule personne qui est le propriétaire-dirigeant, d'où elle s'avère la nécessité de connaître le profil de ce dernier comprendre le fonctionnement des petites entreprises<sup>1</sup>.

#### **2-1-3-Rapidités dans le processus de décision**

Un processus de décision fonctionnant sur ses trois étapes « intuition-décision-action ».ce qui fait que la stratégie est avant tout implicite et très souple face au problème de l'incertitude.

#### **2-1-4-Faible spécialisation du travail**

La direction remplit plusieurs tâches de direction et parfois d'opération. Les grandes entreprises qui disposent d'une organisation fonctionnellement garante de spécialisation ;

---

<sup>1</sup> TORRES.O « les PME », Dominos, P25

cette dernière vient avec une plus grande taille, le passage de production variée, sur commande ou de très petites séries à une production de séries répétitive.

### **2-1-5-Un système d'information et communication peu organisé**

Au niveau interne : un système d'information peu complexe c'est-à-dire permettent une diffusion plus rapide entre direction plus rapide et employer.

Au niveau externe : un système d'information du a un marché relativement proche, Aussi le plus souvent la PME-PMI n'a nul besoin d'études de marché complexe et couteuse pour influencer la stratégie de l'entreprise.

### **2-2-Au plan macroéconomique**

**2-2-1-Un environnement très influent :** la cohabitation entre les PME et son environnement peut être étudié par deux axes.

**-Le degré de vulnérabilité :** est subdivisé en deux termes « complexité des technologies, accessibilité et turbulence », la PME sera d'autant plus vulnérable que l'environnement sera plus complexe, plus accessible et plus turbulence.

**-Le degré dépendance :** s'évalue par les relations d'affaires entre la PME et ses partenaires (fournisseurs de bien et service, client et distributeur).

**2-2-2-S'afficher unique et se différencier :** les PME toujours cherchent une image unique dans le marché par rapport aux grandes entreprises basant sur une stratégie axée sur la différenciation et spécialisation.

### **3- les classifications de la PME/PMI**

La diversité des entreprises rend nécessaire l'établissement de typologie, Les petites et moyennes entreprises peuvent être classées selon plusieurs critères à savoir :<sup>1</sup>

#### **3-1-Classification selon le domaine de leur activité :**

Dans cette classification on aura trois secteurs : primaire, secondaire et tertiaire :

---

<sup>1</sup> Rachid ZAMMAR, « Initiation à l'entrepreneuriat », Conférence de centre d'Etudes Doctorales en Sciences et Technologies de Rebat (CEDESTR), Université Mohammed V-Agbal. P 03.

**a)-Secteur primaire** (agriculteur, pêche,...) : ce secteur regroupe toutes les entreprises dont l'activité principale est en rapport avec la nature, c'est-à-dire celles qui travaillent dans les domaines de l'extraction ou l'exploitation forestières.

**b)-Secteur secondaire** (industrie, bâtiment et travaux publics) : qui regroupe toutes les entreprises ayant une activité de transformation de matière première en produits finis et qui englobe toutes les industries dont l'activité principale consiste à produire des biens économiques.

**c)-Secteur tertiaire** (services) : qui rassemble toutes les entreprises prestataires des services. Sa composition est très hétérogène car il regroupe tout ce qui n'appartient pas aux deux autres secteurs, à savoir : les activités de distribution, de transport, de crédit, hôtellerie, ...

On peut ajouter aussi par fois le secteur quaternaire qui regrouperait les entreprises de communication (recherche, développement et information).

### **3-2- Classification par branche d'activité**

La branche est un ensemble d'entreprises ou d'éléments d'entreprises produisant le même type de bien. Ce classement est très important il permet d'observer les mêmes problèmes pour les entreprises appartenant à la même branche étant donné qu'ont utilisent les mêmes technologies, les matières premières et par conséquent sont confrontées à un même marché principal.

### **3-3- la classification par filière d'activité**

Le concept de filière de production est une notion de l'économie industrielle désignant l'ensemble des activités complémentaires pour des raisons techniques et commerciales et qui participent aux différentes étapes du processus de la production d'une même catégorie de biens ou services, autrement dit c'est le prolongement logique de branche puisqu'elle a pour finalité de mettre en évidence le cheminement d'un produit de la matière première au produit Final. Ce découpage met l'accent sur les interdépendances entre branches par exemple la filière

Automobile regroupe les constructeurs, les équipements, les fournisseurs (tôles, verre, composants mécaniques, électroniques) les sous-traitants.

## 3-4- Classification de la PME en fonction de statut juridique

Les formes revêtues par les PME classées suivant le caractère juridique sont diverses et variées, on distingue :

➤ **Les PME du secteur privée :** Le secteur privé regroupe les entreprises dont les capitaux nécessaires sont apportés par des personnes relève d'une famille, d'une personne ou d'une association de personnes, cette diversité permet la distinction suivante :

**a)-Entreprise Individuelle (EI) :** en « nom personnel » très simple car il n'y a pas de séparation entre le patrimoine de l'entreprise et de l'entrepreneur, cela présente toutefois des risques importants en cas d'échec.

**b)-La Société en Nom Collectif (SNC) :** elle est composée d'un groupe d'associés ; tous responsables indéfiniment du passif social, c'est-à-dire qu'ils sont tenus de régler les dettes de la société à ses créanciers sur leur propre patrimoine, indépendamment du montant de leurs apports.

**c)-La Société A Responsabilité Limitée (SARL) :** est un type mixte entre la société de personnes et société de capitaux. Le capital est divisé en parts sociales non négociables, leur responsabilité est limitée à leur apport, cette dernière comporte au minimum deux et au maximum cinquante associés.

**d)-Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée(EURL) :** est une variante de la SARL avec une seule personne physique ou morale, elle permet une distinction entre les patrimoines de l'entreprise et du propriétaire. la responsabilité est limitée à l'apport des capitaux.

**e)-La Société en Commandité par Actions (SCA) ou bien (SPA)<sup>1</sup> :** à un fonctionnement assez complexe, c'est une forme juridique particulière avec une séparation très nette des responsabilités entre le(s) commandité(s) qui assure(nt) la gestion, prend (nant) les risques et les commanditaires qui apportent les capitaux sans participer à la gestion.

- Les entreprises de secteur public ; elles se présentent comme suit :

---

<sup>1</sup> GILLER Bressay, CHLISTION Konkuyt. Op cité, P17.1

## Chapitre I : Généralités sur le secteur bancaire et les PME/PMI

---

✓ **Les entreprises publiques** : ce sont des entreprises qui appartiennent en totalité à l'Etat, cette dernière détient l'intégralité du capital, le pouvoir de gestion et de décision.

✓ **Les entreprises semi-publiques** : ce sont des entreprises contrôlées par les pouvoirs publics : choix d'investissements, niveau des prix, politique de l'emploi...etc., mais où des personnes privées participent en financement et /ou à la gestion.

### **Conclusion**

Au cours de ce chapitre on a présenté le cadre général de secteur bancaire ainsi, la PME/PMI : concepts, définition et classification, typologies de ces deux partenaires.

**Chapitre II :**  
**analyse de la**  
**relation Banque –**  
**PME/PMI**

### **Introduction**

Plusieurs auteurs se sont intéressés à la question du financement bancaire de la PME/PMI. De nombreuses études empiriques ont été effectuées en vue de mieux comprendre cette relation complexe. Plusieurs méthodes différentes ont été utilisées selon le pays et les disponibilités des données. Si les grandes entreprises peuvent aisément se financer auprès des banques ou sur les marchés financiers, les petites et moyennes entités rencontrent souvent de sérieuses difficultés à trouver les capitaux nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Ainsi que certaines entreprises choisissent d'inscrire ces relations dans la durée de façon à construire un climat de confiance avec leur banque. De cette fidélité à leur banque, elles peuvent espérer un soutien plus fort en période de difficultés financières,

Pour mieux comprendre la nature de la relation banque –PME/PMI, nous proposons de diviser ce chapitre en deux sections portant sur : les modalités de financement des PME/PMI par les Banques et les Avantages, les obstacles de la relation Banque – PME/PMI.

### **Section 01 : les modalités de financement des PME /PMI par les Banques**

Le financement est une opération permettant un agent économique de se procurer les ressources nécessaires de sa trésorerie ou de ses besoins d'investissement. Dans cette section nous allons présenter d'une manière explicite les différents modes de financement des PME/PMI, on distingue notamment le financement interne et externe.

On dit qu'une entreprise est autofinancée lorsqu'elle couvre elle-même ses besoins financiers sans faire appel aux financements externes. Autrement dit c'est le mode de financement le plus simple pour l'entreprise puisqu'elle utilise ses propres ressources liées aux profits intérieurs et à l'épargne qui s'en est dégagée. Ce mode de financement présente pour l'entreprise l'avantage de la rendre indépendante des tiers, mais il a pour inconvénient principal de limiter la croissance de la PME à sa capacité bénéficiaire diminuée de l'impôt qui affecte les résultats<sup>1</sup>.

L'autofinancement d'une PME doit se comprendre dans un sens large, dans la mesure où il incorpore non seulement le bénéfice non distribué, mais aussi la rémunération ou

---

<sup>1</sup>WITTERWULGHE ROBERT « la PME, une entreprise humaine » op. Cite, P128.

les avantages que le patron va de temps en temps renoncer dans l'entreprise en raison de la financer<sup>1</sup>.

### 1- Le financement externe

Le financement externe c'est recourir au financement soit direct ou indirect lorsque ses ressources sont insuffisantes pour financer une entreprise.

#### 1-1- Le financement externe direct (le marché financier)

L'accès direct au marché est freiné par la pauvreté de la communication des PME. Le manque de transparence souvent voulue par leur dirigeant crée une asymétrie de l'information entre le dirigeant propriétaire et le marché<sup>2</sup>. On distingue alors le financement par l'ouverture du capital :

Pour le WTTTERWULGHE l'ouverture du capital constitue un passage quasiment obligé de la croissance, notamment de la croissance externe. Cette ouverture e capital, fait supporter en partie aux actionnaires tiers le cout des prélèvements non-pécuniaires que le dirigeant effectue.

La PME adopte un comportement qui va à l'encontre des intérêts des actionnaires et entraîne dès lors de couts d'agence. JENSEN et MECKLING répartissent ces couts en trois catégories<sup>3</sup> :

**a) coûts de contrôle ou de surveillance :** ce sont les frais engagés par les actionnaires pour s'assurer que le dirigeant opéré dans le sens de leurs intérêts ;

**b) Coûts d'obligation :** ce sont les frais engagés par le dirigeant pout justifier de la qualité de ses décisions et convaincre l'actionnaire qu'il œuvre pour le bien de celui-ci ;

**c) Coûts résiduels :** afin de réduire les couts précédents, le dirigeant et l'actionnaire ont intérêt à s'entendre. Subsiste néanmoins une divergence d'intérêt qui entraîne des coûts résiduels.

---

<sup>1</sup>WTTTERWULGHE.R « la PME-une entreprise humaine », P126.

<sup>2</sup>IDEM , P142

<sup>3</sup> WTTTRWULGHE .R op cite P143

Une des formes que peut prendre l'ouverture du capital est l'apport de capitaux par une société de capital-risque.

Le capital risque est une composante du capital investissement qui comprend également (capital-développement, le capital-transmission et le capital-retournement).c'est une technique de financement très répandue en occident et connue aux ETATS-UNIS sous le nom de « venture Capital »<sup>1</sup>.

Une des conditions principales à l'entrée d'une société de capital-risque au capital de la PME est donc la réduction de l'asymétrie informationnelle, le contrôle de l'information et de la politique financière, voire l'association du « capital-risqueur » aux décisions financières qui s'ensuivent, réduisent bien entendu l'autonomie de la PME et impliquent l'émergence de coûts d'agence importants<sup>2</sup>.

### **1-2- Financement externe indirect**

De par leur taille, les PME sont rarement en mesure de recourir directement aux marchés financiers et à leurs produits, la banque constitue donc leur première source financement externe (la banque est le partenaire privilégié des PME) .D'ailleurs, plusieurs études démontrent qu'après l'autofinancement, les PME recourent prioritairement à l'endettement bancaire.<sup>3</sup>

#### **1-2-1- Le financement par l'endettement bancaire**

L'endettement c'est la première source de financement externe pour les PME, car c'est un instrument financier plus flexible et moins contraignant que l'ouverture du capital.

L'étude de l'endettement ne se limite pas au rôle du crédit bancaire.il faut en effet tenir compte du crédit interentreprises. Donc on peut définir le crédit comme l'une des sources des rentabilités des banques, mais aussi, l'une de ses activités les plus risquées et potentiellement génératrices de pertes plus ou moins importantes, la banque peut aussi exiger des garanties afin de se prémunir du risque. L'offre de crédit des banques est très complétée et va du plus court terme au plus long terme.

---

<sup>1</sup> FADOUA.ANAIRI et SAID .RADI, « les sources de financement des PME et contraintes de survie », 2017, P327.

<sup>2</sup> WTTRWULGHE.R p143-144

Pour certains auteurs, ce crédit « grâce au système d'avance sur lequel il repose, permet de pallier les déficiences du secteur bancaire en matière de prêts aux entreprise »<sup>1</sup>. Néanmoins, notre préoccupation est l'analyse des modalités de financement accordé par la banque aux PME-PMI.

.Généralement les crédits bancaires sont classés sous forme de crédit à court terme et moyen long terme comme suivant :

### **1-2-1-1-Les crédits à court terme**

on désigne sous le terme des crédits à court terme l'ensemble des techniques de financement spécialisées relatives aux opération du cycle d'exploitation et d'autres part des moyens de financement dont la durée est extrêmement courte de quelque jours à quelque mois. Pour préciser cette définition, il faut examiner la nature des opérations auxquelles le crédit est attaché<sup>2</sup>. On distingue la facilité de caisse, le découvert, le crédit de compagne et l'affacturage.

#### **A- Facilités de caisse**

Est une autorisation qui permet d'être en position débitrice sur son compte, quelques jours par mis et pour faire face à des décalages entre la date d'encaissement des revenus et la date à laquelle on fait ses dépenses. Elle ne doit pas se transformer en un découvert permanent.

#### **B- Le découvert**

Le découvert est accordé sur une période plus longue et répond à d'autres exigences. Il a pour objet de compléter le fonds de roulement (FR) insuffisant dans une période donnée allant de 15 jours a quelques mois. Ce genre de crédit, rentre dans la catégorie des avances mises à la disposition de clientèle, sans autres justification, que la communication des documents financiers périodiques (bilans) et l'analyse des postes notamment ceux du fonds de roulement, le découvert reste le crédit le plus difficile à déterminer l'objet et l'échéance, ce qui fait de lui un des concours les plus risqués pour la banque.

---

<sup>1</sup> Idem, P142.

<sup>2</sup> ElAMRY.A « financement des PME au Maroc », 2007, p 09.

### C- Le crédit de campagne

Le crédit de campagne ou saisonnier est utilisé par les petites et moyennes entreprises (PME) dont l'activité est saisonnière, il permet de financer les désajustements saisonniers entre le cycle de production et le cycle de communication.<sup>1</sup> Pour préciser cette définition il faut examiner la nature des opérations auxquelles le crédit est attaché.<sup>2</sup>

**a) Le crédit de campagne par caisse :** est d'une grande simplicité et présente pour l'entreprise tous les avantages du crédit par caisse, puisqu'elle revient à mettre à disposition de l'entreprise un découvert dans lequel le client peut piocher en fonction de ses besoins quotidiens sous contrainte de ne pas dépasser le plafond autorisé.

**b) Le crédit de campagne par billet :** seules diffèrent les modalités d'utilisation du concours c'est-à-dire au lieu de rendre son compte débiteur, l'entreprise escompte apurés de sa ou ses banques des billets financiers dans la limite de l'autorisation qui est accordée.

### D- L'affacturage ou factoring

L'affacturage est l'opération par laquelle un établissement spécialisé (le factor) prend en charge tout ou partie du recouvrement des comptes clients d'une entreprise contre rémunération<sup>3</sup>. Le factor effectue une avance de trésorerie à l'entreprise et se charge de recouvrer la créance clients. Le factor devra également supporter le risque de non-recouvrement des créances clients, en contrepartie l'entreprise verse des commissions au factor.

#### 1-2-1-2-Les crédits à moyen terme

Les crédits bancaires à moyens terme sont généralement compris dans une période allant de 2 à 7 ans ; ces crédits sont généralement destinés à financer l'acquisition d'équipements légers. C'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement est égale à la durée de remboursement de ces crédits, le financement par le crédit à moyen terme ne doit pas couvrir les totalités de l'investissement.

---

<sup>1</sup><https://www.etudier.com/dissertations/Credit/396784.html>

<sup>2</sup>Pierro Conso, « gestion de l'entreprise », p310/311

<sup>3</sup> HENNI.N, « la convention d'affacturage en droits Français et Algérien », 2009, P15.

Le montant de crédits à moyen terme ne doit pas excéder les 80% entre (60% et 80%) du montant Hors taxe (HT) de l'investissement .il est logique que la PME qui désire s'équiper, fasse un effort d'autofinancement.<sup>1</sup>

### **1-2-1-3- Les crédits à long terme**

Le crédit à long terme est un crédit bancaire dont la durée est comprise entre 7et 15 ans (surtout pour l'immobilier d'entreprise). En fonction de la nature des investissements et de la capacité de remboursement de l'entreprise, un différé de remboursement est possible allant jusqu'à quatre (04) ans.

« Le crédit à long terme s'inscrit dans la fourchette huit ans /vingt ans. Il finance des immobilisations lourdes notamment des instructions. <sup>2</sup>»

En général, ces deux types de crédits bancaires sont accessibles par deux modalités d'accès. Il s'agit du l'emprunt bancaire et le crédit-bail. Chaque d'eux a ses particularités et nécessite un certain nombre de conditions pour être accessible.

### **1-2-2- Le financement par l'emprunt bancaire**

#### **a) Définition**

Un emprunt bancaire consiste en une mise à disposition d'argent par la banque qu'on va ensuite rembourser avec des intérêts. La somme empruntée doit être remboursée par l'entreprise et ne dépend pas des performances financières de celle-ci.

La banque ainsi ne risque pas de perdre de l'argent si l'entreprise ne connaît pas une réussite financière et l'entreprise sait quelle somme va lui coûter cet apport financier d'avance dans le cadre d'un emprunt à taux fixe

#### **b) Les différents types de l'emprunt bancaire**

Il existe trois principaux type d'emprunt bancaire<sup>3</sup>

- Les crédits in fine

---

<sup>1</sup>BERNENT et ROLLAND, « principes des technique bancaire », édition, Dunod, paris, 2008, P343.

<sup>2</sup> BOUYAKOUB F, « l'entreprise et le financement bancaire », op cite P 253.

<sup>3</sup> Apprendre la gestion.com. « Principe des emprunts bancaire ».

- Les crédits à amortissement constant
- Les crédits à annuités constantes

► **Le crédit in Fine** : consiste à rembourser seulement les intérêts pendant la durée de l'emprunt et rembourser le capital emprunté en fin d'emprunt.

► **Le crédit à amortissement constant** : consiste à rembourser le même montant de capital chaque année.

► **Le crédit à annuités constant** : consiste à rembourser chaque année ou chaque mois le même montant à la banque. Au début on aura une part d'intérêt importante et une faible part de capital et au fil des années la tendance s'inverse.

### 1-2-3-Le financement par le crédit-bail ou leasing<sup>1</sup>

Le crédit-bail est un financement qui s'est largement développé, il correspond à un contrat de location, portant sur un bien meuble (crédit-bail mobilier : équipements informatique, matériels de travaux public, véhicules utilitaires...) ou un bien immeuble (crédit-bail immobilier : entrepôts, ateliers, bâtiment industriels, commerciaux ou administratifs...) spécialement achetés en vue de cette location par des sociétés de financement appelées organismes de crédit-bail (OCB).

- **Sur le plan juridique** : le crédit-bail correspond à une location assortie d'une option d'achat à un prix déterminé d'avance. Cependant, il faut distinguer le contrat crédit-bail des autres contrats de location simple puisqu'à la fin du contrat, le locataire dispose de trois choix : l'achat du bien, le renouvellement du contrat, ou la restitution du bien.

- **Sur le plan technique** : le crédit-bail permet aux entreprises (surtout les PME) qui ont de faibles capacités d'endettement de bénéficier de l'utilisation des nouveaux matériaux existant sur le marché et du bien ou elles peuvent affronter des difficultés pour la vente de matériaux obsolètes.

---

<sup>1</sup> Fadoua Anairi et Said Radi, « sources de financement des PME et contraintes de survie » article, doctorante, sciences économique et gestion, 2017, p330

### Section 02 : les avantages et les obstacles de la relation banque-PME/PMI

La PME et la banque sont indissociables, Par l'une ou l'autre. Pour la première le financement bancaire est l'un des conditions essentielles de l'activité, de maintien et de la croissance, pour la deuxième le crédit à l'entreprise en générale est sa raison d'être avec son risque mais aussi sa rémunération qui consulte l'essentiel des produits bancaires. Cette section expliquera les avantages et les obstacles de cette relation pour la banque ainsi que la PME.

#### 1- les avantages de la relation Banque-PME

On distingue ces avantages tant pour la banque que pour les PME comme suit :

##### 1-1- pour la banque :

- Un banquier doit avant tout assurer la rentabilité de sa propre entreprise et veiller à générer des liquidités suffisantes pour faire face aux éventuels retraits de ses clients.

- Dans une analyse proche, SEWARD montre que la prise en charge du risque de non-remboursement permet dans un premier temps aux banques d'accumuler des informations sur les nouveaux clients en leur prêtant à un taux uniforme.<sup>1</sup>

- La fiabilité des informations collectées permet à l'intermédiaire de sélectionner les emprunteurs les plus solvables et de leur prêter avec de meilleures garanties et à de plus faible taux.

- Grâce à la relation de long terme, l'avantage essentiel d'une telle relation pour la banque est d'atténuer l'asymétrie informationnelle qu'elle supporte vis-à-vis de son débiteur.

- L'objectif des dirigeants de PME est rarement le profit, l'attention des banquiers est par contre centrée sur la capacité de remboursement e l'entreprise liée aux résultats financières de celle-ci.<sup>2</sup>

- le banquier particulièrement s'il expérimenté dans le domaine du crédit aux PME sera plus à même d'évaluer leurs chances de succès.

---

<sup>1</sup> ERIC SEVERIN, « financement des entreprises, avantages et inconvénients de la relation bancaire. »Édition université L'ile, octobre 2005, P69

<sup>2</sup> WTTEWULGHE.R, op cite p132

### **1-2-Pour la PME <sup>1</sup>**

En matière d'innovation, selon ROTHWELL, les avantages des grandes entreprises sont essentiellement matériels, tandis que ceux des PME sont avant tout comportementaux.

- La PME présente l'avantage d'utiliser une forte main-d'œuvre, des techniques de production relativement simples et de former sur le tas cette main-d'œuvre sans expérience industrielle. Donc elle a la capacité de procurer beaucoup d'emplois rémunérés.
- La PME est moins bureaucratique, s'adapte plus facilement aux changements du marché, de l'environnement extérieur. Son système de communication interne est direct et peu formalisé.
- L'avantage de la PME en termes d'innovation résulte donc en partie de différences dans les structures organisationnelles.
- Souplesse et flexibilité sont également les principaux avantages de la PME, on doit rajouter l'aspect humain.
- La PME est en fait la première à pouvoir incorporer des technologies nouvelles en pleine évolution.

### **2- les obstacles de relation Banque-PME**

#### **2-1- Pour la banque**

Selon Pettit et Singer, trois problèmes d'agence inquiètent plus particulièrement les banquiers dans leurs transactions avec les PME<sup>2</sup> :

✓ L'information asymétrique : qui résulte de l'écart informationnel entre internes (propriétaires-dirigeants et employés) et les externes (créanciers et investisseurs), étant donné que le propriétaire-dirigeant a d'avantage d'information sur la situation financière et sur le projet de l'entreprise que le créancier. Les banquiers sont donc obligés de se baser sur une information partielle pour rédiger un contrat de prêt.

L'asymétrie d'information étant plus importante entre banques et PME et la dépendance de ces dernières vis-à-vis des premières étant plus grande, les PME doivent logiquement être rationnées<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Idem, P83, P113.

<sup>2</sup> JOSEE ST-PIERRE NELLY ALLEPOT, « le crédit bancaire aux PME : les banques discriminent-elles selon la taille ou selon le risque des entreprises emprunteuses ? », archives-ouvertes.fr

## Chapitre II : Analyse de la relation Banque - PME/PMI

---

Selon STIGLITZ et WEISS, l'asymétrie d'information entre les offreurs et les demandeurs sur le marché du crédit serait à l'origine d'un rationnement du crédit. Bien que cette théorie n'ait pas été développée dans le cadre de la problématique des PME<sup>2</sup>.

✓ La rémunération personnelle : en absence d'investissement externe, le propriétaire-dirigeant dispose d'une liberté totale quant à la forme de rémunération qu'il s'octroie.

En modifiant à loisir sa rémunération, il influence la stabilité des liquidités de l'entreprise nécessaires au remboursement des emprunts, ce que n'apprécient guère les bailleurs de fonds.

✓ Le transfert de richesse : le contrôle d'une petite entreprise est souvent entre les mains d'une seule ou d'un petit nombre de personnes. Cette ou ces personnes peuvent à leur guise transférer les ressources de l'entreprise.

La concurrence sur les marchés bancaires et les mobilités des emprunteurs ne permettrait pas à une banque de s'approprier les bénéfices résultant de l'aide qu'elle aurait apportée à une entreprise nouvellement créée.

Un assouplissement des législations empêchant ou limitant la participation des banques au capital d'une société afin de créer un intérêt commun à long terme.

### **2-2- Pour la PME**

Selon MAUGA, la faible taille de l'entreprise accroît aussi le risque du prêt à une PME. Celui-ci résulte de sa vulnérabilité due à ses faibles moyens en investigation, en marketing ou en diversification.

Les obstacles administratifs rencontrés par les PME<sup>3</sup>: l'insuffisance des fonds propres, du déséquilibre de la structure de l'endettement et la connaissance de l'opportunité.

- Les fonds propres : le manque des ressources propre constitue un problème vivement ressenti par les petits entrepreneurs, car elle empêche d'avoir recours à l'autofinancement qui est pourtant très valorisé par les dirigeants des PME.

- La structure de l'endettement : la taille des entreprises constitue un facteur discriminant en matière de structure d'endettement, car elle conditionne leurs possibilités

---

<sup>1</sup>IDEM, P139.

<sup>2</sup>WITTERWULGHE.R OP CITE, P138.

<sup>3</sup>NADINE LEVRATTO, « le financement des PME par les banques : contraintes des firmes et limites. », revue internationale PME,3(2), 193-213

## Chapitre II : Analyse de la relation Banque - PME/PMI

---

d'accès aux diverses sources de fonds, le nombre d'opportunités de financement offertes augmentant parallèlement à la taille des firmes considérées. Il s'avère toutefois ici nécessaire de distinguer les PME indépendantes de celles qui appartiennent à des groupes, car la structure de bilan de ces dernières tend à se rapprocher de celle des grandes entreprises.

Les petites entreprises présentent nécessairement les défauts de leurs qualités, leurs faibles disponibilités financières seraient leur principal handicap.

Si la faible exigence en capitaux est l'un des grands avantages de la PME, cette même insuffisance de capitaux se trouve être la principale source de difficultés des PME durant leur période de démarrage.

### **Conclusion**

Après avoir analysé la relation de Banque-PME/PMI, on a cité les modes de financement utilisés par les PME-PMI auprès des banques ainsi que les avantages et les obstacles de cette relation.

**Chapitre III : Le rôle  
de secteur bancaire  
dans le  
développement des  
PME/PMI en Algérie**

# Chapitre III : Le rôle de secteur bancaire dans développement des PME/PMI

---

## **Introduction**

Dans ce chapitre, nous présenterons le secteur bancaire Algérien en général, la définition de système bancaire algérien, son évolution, ses réformes et dans la première section, puis la deuxième section sera consacrée à la présentation des PME/PMI en Algérie, sa définition, ses caractéristiques, et son évolution. Et enfin dans la troisième section, nous allons voir le diagnostic de la relation banque PME /PMI en Algérie, les modalités de financement, les apports positifs et négatifs, et on terminer avec les enjeux et les perspectives de cette relation.

## **Section 01 : présentations du secteur bancaire algérien**

Le secteur bancaire algérien a connu à partir de 1962 de profonds changements. Ces derniers avaient pour objectif la mise en place d'un système de financement pour différents secteurs de l'économie et permettraient ainsi leur développement dans les meilleures conditions. Cette période fut caractérisée par la volonté de restaurer la souveraineté de l'Etat et la mise en place d'un mécanisme de financement de l'économie.

Ainsi, le système bancaire est un instrument primordial par lequel les décideurs de la politique économique peuvent évaluer la santé des entreprises, le marché monétaire, le commerce extérieur, la dette (publique et privée) et l'investissement<sup>1</sup>.

En général on distingue deux phases dans l'évolution du système bancaire algérien, la première avant 1990, la deuxième après les années 1990.

### **1-La période après l'indépendance (avant 1990)**

Le système bancaire algérien est le produit d'un processus qui s'est réalisé en plusieurs étapes, après l'indépendance du pays en 1962.il est constitué, au départ, de l'héritage des institutions et structures existantes de cette période.

Par la suite, et plus spécialement à partir de 1970, les modes d'organisation et de fonctionnement de ce système vont être marqués par des changements.

On peut résumer cette période suivant les trois étapes :

---

<sup>1</sup>M.LACHEB. (2001), « droit bancaire » IMAG, Alger, p 01.

## Chapitre III : Le rôle de secteur bancaire dans développement des PME/PMI

---

- L'étape de souveraineté 1962-1966
- L'étape de nationalisations 1966-1967
- L'étape de la restructuration organique 1982-1985

### **1-1- Le système bancaire de la période 1962-1966 : étape de souveraineté**

L'exercice de la souveraineté passer essentiellement par le domaine de l'émissions d'une monnaie nationale donc il nécessité de la création de la banque Centrale Algérien(BCA). A côté de cette institution, la même période vu la naissance de trois principale institutions : le trésor public, la caisse Algérienne de Développement (CAD), ainsi que la Caisse Nationale D'épargne et de Prévoyance(CNEP).

#### **a- La Banque Central d'Algérie(BCA)**

Dès le domaine de l'indépendance, l'Algérie a récupéré sa souveraineté monétaire, en créant son propre institut d'émission dénommé « banque centrale d'Algérie » qui été créé par la loi, n° 62-144 du 13/12/1962.il s'agit d'un établissement public à caractère commerciale.

#### **b- Le trésor public (TP)**

le trésor public né en aout 1962 est une institution non dotée de la personnalité moral qui regroupé l'ensembles des services financier de l'Etat et des collectivités publique lié entre eux par une unité de caisse et chargé d'exécuté le budget de l'Etat et de ses collectivités public et de régularisé l'économie par des intervention ponctuées, ont été cependant ajoutés d'importante prérogative en matière d'octroi de crédit d'investissement au secteur économique ;il en est ainsi des crédit d'équipement de secteur agricole autogéré.<sup>1</sup>

#### **c- La caisse Algérienne de développement(CAD)**

La caisse algérienne de développement (CAD) est créée le 03 Mai 1963 par la loi n°63.165, pour faire face aux tâches de la reconstruction nationale. La CAD apparait comme « une direction du plan ,par son rôle dans l'établissement des programmes d'investissements publics ou d'importation ,à la direction du trésor ,par son rôle de gestion du budget et de la

---

<sup>1</sup> Mohamed K, « Le trésor public », Alger, Année 1990, page 5

## Chapitre III : Le rôle de secteur bancaire dans développement des PME/PMI

---

contrevaletur des aides étrangères ,à un banque d'affaires, par la participation qu'elle est habilitée à prendre ; à un établissement de crédit à court , moyen et long terme ; une banque de commerce extérieur et une caisse des marchés de l'Etat »<sup>1</sup>

### **d- La caisse National d'Epargne et prévoyance(CNEP)**

La Caisse nationale d'Epargne et de prévoyance(CNEP) a été créée par la loi N°64-227 du 10 août 1964, dans l'objectif de réunir épargne individuelle en vue de favoriser le financement de l'immobilier (le crédit au logement) et aux institutions locales. Sa structure dépend de certains organismes, tels que, la Caisses Nationale d'Epargne Française, la caisse de solidarité des départements et la commune d'Algérie<sup>2</sup>.

### **1-2- Le système bancaire de période 1966-1982 : étape de nationalisation**

Après la création de la CAD en 1963 et de la CNEP en 1964, et la nationalisation des banques étrangères en 1966 et 1967, il y a eu la mise en place d'un système bancaire national qui a pris en charge les besoins de l'économie<sup>3</sup>.

### **a- La banque National d'Algérie(BNA)**

La BNA était première banque nationale qui a été créée par l'ordonnance n°66-178 du 13 juin1966<sup>4</sup>, afin de répondre aux besoins financiers portant les secteurs public et socialiste .son rôle est d'assurer le financement des entreprises dans le secteur public et contrôler leur gestion, elle était chargée du financement et du soutien au secteur agricole. La BNA accordait des crédits à CT aux secteurs étatiques et privés et elle participe également dans le financement des crédits à moyen terme fixés à la réalisation d'investissements planifiés productifs.

### **b- Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA)**

---

<sup>1</sup> A. Tiano « le Maghreb entre les mythes » P.U.F paris, 1967, P85.

<sup>2</sup> ZOURDANI S. op- cite, p. 7.

<sup>3</sup> MADOUCHE Y. op –cite, p .193.

<sup>4</sup> L'ordonnance loi n°66.178du 13 juin 1966 portant création de la banque nationale d'Algérie.

## Chapitre III : Le rôle de secteur bancaire dans développement des PME/PMI

---

le CPA est créé par ordonnance n° 66-366 du 29 décembre 1966<sup>1</sup>, elle était spécialement, pour mission de promouvoir l'activité et le développement de l'artisanat, de l'hôtellerie, du tourisme, et activités annexes, des distributions, de commercialisation, des services des petites et moyen entreprises de toutes nature. En outre elle était habilitée à apporter son appui financier aux professions libérales.

### **c- La Banque Extérieure d'Algérie (BEA)**

La BEA est créée en 1967(ordonnance n°67-204), sous forme d'une société nationale. La BEA a repris successivement les activités de la Société Générale, de la Barclays Bank Limited, du Crédit du Nord et de la Banque Industrielle de l'Algérie, et de la Méditerranée(BIAM).

En 1970, la banque devient la banque des grandes sociétés industrielles nationales et a pour objet principal de faciliter et de développer les rapports économiques et financiers de l'Algérie avec le reste du monde.

En1989, la BEA change de statut et devient une société par action (la loi n°88-01 de janvier 1988 portant autonomie des entreprises), en gardant le même objet que celui qui lui a été fixé en 1967<sup>2</sup>.

### **1-3- Le système bancaire de la période 1982-1985 : étape de restructuration organique**

La restructuration organique qui a été mise en œuvre par les autorités à partir de l'année 1982 pour l'ensemble des entreprises du secteur publique (industrie, transport, commerce...) à toucher également le secteur bancaire et donné naissance à nouvelle banque.

### **a- La banque de l'Agriculture et de développement rurale(BADR)**

A été créé par le décret n°82-106 du 13 mars 198, pour prendre en charge certains activités financées par la BNA. Elle avait principale vocation le financement du secteur

---

<sup>1</sup> KPMG .DZ, « Guide des banques et des établissements financiers en Algérie », édition 2012, p. 14.

<sup>2</sup>Idem p 13.

## Chapitre III : Le rôle de secteur bancaire dans développement des PME/PMI

---

agricole et du secteur agro-alimentaire, agro-industriel, précédemment domiciliées auprès de cette dernière.

Elle est Constituée initialement de 140 agences cédées par la BNA, son réseau compte actuellement 290 agences<sup>1</sup>.

### **b- La création de la banque de développement(BDL)**

La BDL a été créée à partir de la restructuration du CPA en 1982. la BDL est la banque des PME/PMI, du commerce au sens large, puis des professions libérales, des particuliers et des ménages.

Outre les produits classiques (crédit d'investissement et d'exploitation, crédits immobiliers notamment), la BDL a l'exclusivité du prêt sur gage. Le réseau de la BDL est composé de 148 agences réparties sur tout le territoire national<sup>2</sup>.

### **c- La caisse nationale de mutualité agricole(CNMA)**

CNMA est une institution née au début du siècle dernier. Elle était régie jusqu'en 1972 par les dispositions de la loi portant sur les associations et les organisations professionnelles à caractère non commercial et à but non lucratif. La caisse Centrale de Réassurance des mutuelles Agricoles(CCRMA), la Caisse Centrale des Mutuelles Social en Agricoles(CCMSA), la Caisse Mutuelle Agricole de Retraite (CMAR). Dans ce cadre légal, la CNMA, organisée en une caisse nationale et en caisses régionales, avait alors pour objet la protection des biens et des personnes du monde rural et des activités connexes à l'agriculture (assurances agricoles, retraite et sécurité sociale agricole).

## **2- Les réformes du système bancaire Algérien et la transition vers l'économie de marché (après 1990)**

La réforme du système bancaire algérien et la transition vers l'économie de marché se sont faites en plusieurs étapes dans le temps :

---

<sup>1</sup> KPMG .DZ op cite p 14.

<sup>2</sup> Idem p 15.

## Chapitre III : Le rôle de secteur bancaire dans développement des PME/PMI

---

### **2-1- La loi N°90-10 du 14 Avril 1990 relatives à la monnaie et au crédit (L.M.C)**

La réforme de 1990 s'inscrit dans la perspective d'une économie du marché car elle est la réforme moderne et centrale du système bancaire algérien. Elle propose un nouveau modèle bancaire qui ne se conçoit que dans une économie d'un marché évolué et elle s'intègre dans le dispositif législatif du système monétaire et financier.

Cette loi fut chargée de la réalisation de ces objectifs.

#### ➤ **Les objectifs de la loi bancaire N° 90-10**

La Loi bancaire N° 90-10 constitue un nouveau dispositif législatif de soutien aux réformes économiques engagées par les autorités publiques de notre pays. En effet, il est attendu de ces reformes un désengagement de la part de l'Etat, au profit des entreprises. Cette loi vise plusieurs objectifs à savoir :

- Mettre un terme définitif à toute ingérence administrative dans le secteur financier et bancaire ;
- Réhabilité le Rôle de la Banque Centrale dans la gestion de la monnaie et du crédit ;
- Rétablir la valeur du dinar algérien, en mettant fin aux divers statuts conférés à la monnaie dans les différentes sphères ;
- Encouragement des Investissements Etrangers.

### **2-2-L'ordonnance Bancaire N° 01- 01 du 27 Février 2001 Modifiant et Complétant la Loi Bancaire N° 90 – 10 du 14 Avril 1990 Relative à la Monnaie et au Crédit**

Les modifications apportées par l'Ordonnance Bancaire N° 01-01 se concentrant uniquement sur les dispositions relatives au CMC (le conseil de la monnaie et du crédit).

Ces modifications ont pour principal objectif de dissocier la composition et les fonctions du CMC. En effet, les aménagements apportés à la Loi Bancaire N° 90- 10 ont été introduits par l'Ordonnance Bancaire N° 01 – 01 et ayant pour objet principal de scinder le CMC en deux organes :

## Chapitre III : Le rôle de secteur bancaire dans développement des PME/PMI

---

a- Le Premier Organe est constitué du Conseil d'Administration de la Banque d'Algérie qui est constitué du conseil d'administration, qui est chargé de l'administration et de la direction de la Banque d'Algérie.

b- Le Deuxième Organe est constitué par le CMC, qui est chargé de jouer le rôle d'autorité monétaire.

### **2-3- L'ordonnance Bancaire N° 03 - 11 du 26 Aout 2003 Relative à la Monnaie et au crédit**

L'ordonnance Bancaire N° 03-11 est intervenue après que notre pays ait expérimenté les Premières défaillances de nos jeunes banques nationales privées à savoir la BCIA et El Khalifa Bank.

En effet, les défaillances bancaires ont toujours généré un double effet dans tous les pays du monde.

Premièrement, une crise de confiance dans le secteur financier privé. Deuxièmement, un renforcement et un resserrement de l'environnement législatif et réglementaire de l'activité bancaire.

Le Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC) vient d'adopter un règlement restrictif pour la création de nouvelles banques privées et l'installation de succursales bancaires en Algérie.

C'est la deuxième fois que les autorités procèdent au durcissement de la réglementation bancaire. A travers l'ordonnances 2003 – 11, l'objectif recherché étant l'émergence d'un système bancaire moderne qui réponde aux besoins de l'économie nationale.

### **2-4- L'ordonnance Bancaire N° 10 – 04 du 26 Aout 2010 Modifiant et Complétant l'ordonnance Bancaire N° 03 – 11 du 26 Aout 2003 Relative à la Monnaie et au Crédit**

L'ordonnance Bancaire N° 10- 04 du 26 Août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance bancaire N° 03 – 11 relative à la monnaie et au crédit, à introduit de nouveaux

## Chapitre III : Le rôle de secteur bancaire dans développement des PME/PMI

---

durcissement concernant la législation réglementant l'activité des banques étrangères installées en Algérie.

### **3-L'ouverture du système bancaire Algérien**

L'ouverture du système bancaire algérien en direction du secteur privé national et étranger a été accélérée en 1998, à l'achèvement du programme d'ajustement structurel. À la fin de 2001, le système bancaire algérien est composé de 27 banques et établissements financiers publics, privés et mixtes, agréés par le conseil de la monnaie et du crédit

**3-1 Les banques publiques** elles ont joué un rôle prépondérant dans le cadre du développement de l'économie algérienne, ainsi le secteur bancaire est constitué de sept banques, dotées à partir de 2004, du statut de sociétés par actions<sup>1</sup>

- La Banque Nationale d'Algérie (BNA) ;
- Le Crédit populaire d'Algérie (CPA) ; -La Banque Extérieure d'Algérie (BEA) ;
- La Banque de développement Local (BDL) ;
- La Banque de l'Agriculture et du Développement rural (BADR) ;
- La Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP) ;
- La banque Algérienne de Développement (BAD).

### **3-2- Les banques privées**

La LMC a consacré dans ces articles un cadre pour les banques privées et étrangères, pour l'exercice de leur fonction. On cite:

- La Banque El Baraka;
- La City Bank, Union Bank (UB);
- Arab Banking corporation (ABC);

---

<sup>1</sup> Voir Règlement n°04-01 du 4 mars 2004 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers exerçant en Algérie

## Chapitre III : Le rôle de secteur bancaire dans développement des PME/PMI

---

- Mouna Bank;
- La Société Générale Algérie (SGA) ;
- La Compagnie Algérienne de Banque (CAB) ;
- Natéxix El Amana-Bank;
- Algérien International Bank (AIB);
- La Banque Générale Méditerranéenne (BGM) ;
- Al Royan Bank ;
- La banque nationale de Paribas Al Djazair (BNP PARIBAS) ;
- La banque du Maghreb pour l'investissement et le commerce (BMIC) ;
- La Housing Bank for Trade and Finance;
- Algeria Gulf Bank (AGB);
- Arco Bank;
- La Trust Bank Algeria.

### **3-3- Les établissements de crédits**

La LMC de par son article 115, définit l'établissement financier comme de personnes morales qui effectuent, à Titre de profession habituelle et principalement, les opérations de banque, à l'exception de la perception des fonds du public au sens de l'article 111 de la loi.

Les établissements financiers ont un caractère spécial. Ils remplissent deux fonctions :

- Octroi de financement spécialisées ou prise de participations dans des projets et des entreprises ;
- Offre de garanties appropriées afin de permettre aux banques des s'engager davantage dans le financement de l'économie et de minimiser les risques d'insolvabilité.

## Chapitre III : Le rôle de secteur bancaire dans développement des PME/PMI

---

Parmi les établissements financiers, on distingue :

- La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) ;
- La Société Financiers d'Investissement, de Participation et de Financement (SOFINANCE) ;
- la société de refinancement hypothécaire(CRH);
- Financière Algéro-Européenne de Participation(FINALEP);
- la Caisse de Garantie des Marché Publics (CGMP);
- la Caisse Algérienne d'Assurance et de Garantie des Explorations(CAGEX) ;
- la Société de Garantie du Crédit Immobiliers(SGCI).

### Section 02 : La présentation des PME/PMI en Algérie

Les PME/PMI font depuis quelques années l'objet d'une attention croissante de la part des pouvoirs publics, elles sont un acteur majeur du tissu productif Algérien en termes d'innovation et de création d'emplois.

#### 1-Etat des lieux des PME/PMI

Les PME/PMI jouent un rôle très important dans le développement économique du pays. Avant d'évoquer quelques aspects de leur importance à l'échelle nationale, voire local, on examinera l'évolution des PME en Algérie depuis l'indépendance.

##### 1-1- Définition de la PME/PMI Algériennes

Deux critères sont généralement utilisés pour délimiter le champ de la PME/PMI : **la taille et le chiffre d'affaire**. En plus la petite et moyenne entreprise, on y rajoute la très petite entreprise (TPE) ou micro-entreprise.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> ABEDOU.A et BOUYACOUB.A et MADOU.I.M, « De la gouvernance des PME/PMI- regards croisés France-Algérie. »2006, P66.

## Chapitre III : Le rôle de secteur bancaire dans développement des PME/PMI

En Algérie, le développement de la population des PME a connu une augmentation importante depuis 1995.

En juin 2000, la Bologne a fait la charte sur la PME et l'Algérie a adopté cette charte. Cette définition comporte trois critères essentiels pour distinguer la PME sont : effectifs, le chiffre d'affaires, le bilan annuel et l'Indépendance de l'entreprise.

Dans son article 4, la définition de la PME suggérée par la loi 01-18 du 12 décembre 2001 pourtant la loi de la promotion de la petite et moyenne entreprise, est comme suit :

« La PME est définie, quel que soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de biens et services employant de la a 250 personne, dont le chiffre d'affaire annuel n'excède pas de milliards de dinars ou dont le total bilan n'excède pas 500 millions DA, et qui respecte le critère d'indépendance ». <sup>1</sup>

Au titre de la présente loi, il est entendu par <sup>2</sup> :

**A-** Personnes employées : le nombre de personnes correspond au nombre d'unités de travail – année (UTA), c'est-à-dire au nombre de salariés employés à temps plein pendant une année. Le travail partiel ou travail saisonnier étant des fractions d'unité de Travail-Année.

**B-** Seuils pour la détermination du chiffre d'affaires ou pour le total du bilan ceux afférents au dernier exercice clôture de 12 mois.

**C-** Entreprise indépendante : l'entreprise dont le capital n'est pas détenu à 25% et plus par une ou plusieurs autres ne correspondant pas à la définition de la PME /PMI.

**Tableau N°1 : Définition de la PME en Algérie par la loi du 12/12/2001**

Catégorie d'entreprise	Effectifs	Chiffre d'affaires	Bilan annuel DA
Petite entreprise	10 à 49	< 200 millions de DA	< 10 millions de DA
Très petite entreprise	1 à 9	<20 millions de DA	< 100 millions de DA

<sup>1</sup> Le journal officiel de la république Algérienne N° 77 DU 15 Décembre 2001.

<sup>2</sup> Samia GHARBI « les PME/PMI EN ALGERIE : ETAT DES LIEUX ». Documents de travail N°238 MARS 2011.

## Chapitre III : Le rôle de secteur bancaire dans développement des PME/PMI

Moyenne entreprise	50 à 250	200 millions à 2 milliards de DA	(100 à 500) millions
--------------------	----------	----------------------------------	----------------------

**Source :** Loi d'orientation sur la promotion de la PME/PMI, Décembre 2001.

### 1-2- Les caractéristiques de la PME/PMI en Algérie

Selon une étude de l'OCDE<sup>1</sup> (2004) sur les PME, on peut résumer les caractéristiques des PME/PMI des pays en développement et en transition dans les points suivants<sup>2</sup> :

- La faible capacité des petites entités à faire entendre leur voix au stade de la formulation de l'action gouvernementale et l'absence de législation adéquate sur les droits de propriété et des moyens pour la faire respecter.
- L'existence des préjudices défavorables envers l'initiative privée, le manque d'information économiques et des données statistiques pertinentes, actualisées sur les PME et les institutions de soutien.

On conclure que les petites et moyennes entreprises ont généralement les caractéristiques suivantes<sup>3</sup> :

- Les PME algériennes sont concentrées dans les niches ou les créneaux délaissés par le secteur public, ce qui leur donne une position confortable de monopole, par ce fait elles sont rentières mais peu génératrices d'innovation ;
- Leur marché est principalement local et national, très rarement international ;
- Elles sont plutôt familiales et peu enclines à l'ouverture du capital aux étrangers ;

---

<sup>1</sup>L'OCDE « La Déclaration Ministérielle d'Istanbul : Promouvoir la croissance des PME innovantes et compétitives sur le plan international ». Juin 2004. Disponible sur [http://www.oecd.org/document/28/0,2340,fr\\_2649\\_34197\\_32021084\\_1\\_1\\_1\\_1,00.htm](http://www.oecd.org/document/28/0,2340,fr_2649_34197_32021084_1_1_1_1,00.htm)

<sup>2</sup>Samia GHARBI « les PME/PMI EN ALGERIE : ETAT DES LIEUX ». Documents de travail N°238 MARS 2011.

<sup>3</sup> BERRACHED.W « Analyse des déterminants clés qui stimulent l'innovation dans la PME, cas des entreprises Algériennes », 2014, P166.

## Chapitre III : Le rôle de secteur bancaire dans développement des PME/PMI

---

- Une partie de leurs activités se pratique dans l'informel (financement, production, commercialisation, approvisionnement) ;
- Les techniques de croissance (cession, fusion...) ne sont ni maîtrisées, ni utilisées.
- Elles possèdent souvent des ressources utilisées faute d'un environnement propice aux affaires ...
- leurs petites tailles, la faible spécialisation de la direction, la centralisation de la gestion, elles sont de création récente ;
- Une stratégie peu formalisée et un système d'information interne et externe peu complexe et peu organisé.

### **2- Histoire et évolution des PME/PMI en Algérie**

Pendant longtemps, l'économie algérienne a été dominée par le mythe de la grande entreprise perçue, dans le modèle des « industries industrialisation » adopté au début des années 1970, comme seule porteuse de développement. La petite et moyenne entreprise était à peine tolérée et reléguée à une situation « d'appoint » de la grande entreprise. La taille des entreprises était alors déterminée par les facteurs extra-économiques et subissait toujours des modifications à la hausse en cours de réalisation.<sup>1</sup>

Depuis l'indépendance, le secteur des PME/PMI en Algérie a passé par 03 périodes essentielles dont au début elles jouaient un rôle secondaires. Ces périodes sont<sup>2</sup> :

#### **2-1- La période 1962-1982 :**

Selon GHARBIS, juste après l'indépendance les entreprises ont été confiées à des comités de gestion après le départ de leur propriétaire étranger, et furent intégrées dans des sociétés nationales à partir de 1967.

Cette période a été caractérisé par l'adaptation d'une économie planifiée et d'une industrie basée sur la fabrication des biens d'équipement et des produits intermédiaires.

---

<sup>1</sup> BOUYACOUB.A « Les PME en Algérie : dynamisme et limites institutionnelles- de la gouvernance des PME. », Le Harmattan, 2006, P113.

<sup>2</sup> SAOUD.W et GASMI.K « la contribution des PME/PMI dans l'économie Algérienne durant la période 2004-2015. », 2016, P95-96.

## Chapitre III : Le rôle de secteur bancaire dans développement des PME/PMI

---

En 1963 le premier code d'investissement a été promulgué et malgré les avantages et les garanties proposaient aux investisseurs, ce code n'a pas abouti aux résultats attendus pour développer le secteur des PME/PMI.

Après il a venu le nouveau code des investissements N°66/284 en 1966<sup>1</sup>, ce code a essayé de donner un rôle important au secteur privé dans le développement économique algérien. Ce dernier oblige les entreprises privées d'obtenir l'agrément pour leurs projets auprès de la commission nationale des investissements (CNI).

Cependant la PME/PMI à marquer réellement son démarrage à partir du premier plan quadriennal 1970-1973 qui avait prévu un programme spécial de développement des industriels locales, poursuivis d'un deuxième plan 1974-1978. Durant toute cette période, le développement de la PME/PMI a été initié exclusivement par le secteur public dont les objectifs constituent à assurer un équilibre régional.

### **2-2- La période 1982-1988<sup>2</sup>**

Durant cette période, de grandes réformes ont été amorcées sous toujours le système de l'économie administrée. Les deux plans quinquennaux 1980-1984 et 1985-1989<sup>3</sup> sont l'exemple de ces réformes entamées en faveur du secteur privé.

Il y a eu en parallèlement une promulgation d'un nouveau cadre législatif et réglementaire relatif à l'investissement privé (loi du 21/08/1982) qui a dicté un ensemble de mesures favorables aux PME telles que :

- Le droit de transfert nécessaire pour l'acquisition des équipements et dans certains cas des matières premières ;
- L'accès, même limité, aux autorisations globales d'importations (AGI) ainsi qu'au système des importations sans paiement. (CNES, 2002)<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Loi N°63-277 DU 26 JUILLET 1963 portant le code des investissements J.O.R.A.N°53 DU 22/08/1963.

<sup>2</sup> MERZOUK.F « PME et compétitive en Algérie » revue économique et management P281, N°9. Octobre 2009.

<sup>3</sup> Loi N°82-11 du 21 Aout 1982 portant le code des investissements J.O.R.A N°34, du 24/08/1982.

<sup>4</sup> Rapport du CNES, 2002.

## Chapitre III : Le rôle de secteur bancaire dans développement des PME/PMI

---

### 2-3- A partir de 1988

L'assouplissement de la législation a été graduellement entamé à partir de 1988 avec la loi 88-25 du juillet 1988 qui libère le plafond de l'investissement privé et ouvre à ce dernier d'autres créneaux. Grace à cette loi le nombre d'entreprises privées est passé à 19843 entreprises. Ce n'est qu'à partir de 1990 (avec la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit).

Au cours de cette période de réformes (1990-2003), la PME est devenue dominante dans la plupart des secteurs économiques et a connu une forte croissance démographie et territoriale. Mais son dynamisme reste encore limité par un grand nombre de contraintes et notamment les contraintes de nature institutionnelle<sup>1</sup>.

L'Etat a mis en place un nouveau cadre législatif et plusieurs réformes liées aux programmes de redressement économique, au système juridique pour le développement de l'investissement et la promotion des petites et moyennes entreprises telles que le nouveau code d'investissement qui a été promulgué le 05/10/1993<sup>2</sup> relatif à la promotion de l'investissement. Ce code a eu pour objectifs, la promotion de l'investissement, l'égalité entre les promoteurs nationaux privés et étrangers, remplacement de l'agrément obligatoire par une simple déclaration pour investir auprès des institutions administratives concernée, réduction des délais d'études de dossiers, le renforcement des garanties...

Dans les faits, le bilan de la mise en œuvre du code de 1993a été mitigé ce qui a porté les autorités à promulguer en 2001 l'ordonnance relative au développement de l'investissement (ordonnance N°01/03 du 20/08/2001) et la loi d'orientation sur la promotion de la PME (loi N°01/18 du 12/12/2001).

L'ordonnance mise en place en même temps que la loi d'orientation de la PME définissent et fixent, entre autres, les mesures de facilitation administratives dans la phase de création de l'entreprise qui pourraient être mises en œuvre. Elles prévoient également la création de garantie des prêts accordés par les banques en faveur des PME, la création du Conseil National de l'Investissement (CNI) et la suppression de la distinction entre investissements publics et investissement privés. (CNES, 2002).

---

<sup>1</sup> BOUYACOUB.A op cite P114

<sup>2</sup> Décret législatif du 5-10-1993 relatif à la promotion de l'investissement.

## Chapitre III : Le rôle de secteur bancaire dans développement des PME/PMI

---

En 2001, l'intérêt porté sur par les différentes acteurs à la promotion de la PME est réel. Pour preuve, les nombreux dispositifs (CNAC, ANSEJ, MICRO-CREDIT...) mise en place pour favoriser l'initiative des porteurs de projet, en leur facilitant l'accès aux crédits en leur accordant toute une série d'allègements fiscaux, parafiscaux et financiers.

➤ **ANSEJ** : C'est un dispositif qui permet aux jeunes chômeurs (19 à 35-40ans) de créer leur propre emploi et de réaliser leur projet professionnel, selon leurs qualifications, en étroite collaboration avec les banques publiques. Il y a donc une forte déperdition entre le nombre de projet retenus et le nombre d'investissement réalisés. Une carence à combler et des ajustements impératifs à apporter à ce dispositif d'insertion des jeunes chômeurs, qui compte pas moins de 53 agences à travers le territoire national, afin d'améliorer ses résultats et son efficacité<sup>1</sup>.

➤ **CNAC** : Sa mission principale est de soutenir les populations pauvres et non bancarisées dans le processus de la création de micro entreprises, et le volume des ressources consentis par l'Etat (bonification des taux d'intérêt, réduction des taxes douanières, fiscales et parafiscales) pour le soutien des projets de micro-entreprises.

➤ **ANDI** : Le rôle principal de cette agence est :

- La promotion, le développement et suivi des investissements nationaux et étrangers ;
- La facilitation de toute procédure administrative pour la création des entreprises ;
- L'accueil et l'orientation des jeunes investissements ;
- La garantie de bénéficier des avantages (exonération des droits et taxes) ;

Cet organisme d'appui à créer 155 905 postes d'emploi en 2009, soit un total de 998 945 emplois de 2002 à 2009 et ce à travers les réalisations des projets inscrits (19729 projets en 2009) dans son cadre, pour un investissement total de 6 706 875 millions de dinars<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> KORICHI.Y, all, « les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes et perspectives », 2013, P44

<sup>2</sup> IDEM, P44.

## Chapitre III : Le rôle de secteur bancaire dans développement des PME/PMI

---

➤ **FGAR** : Le fonds revêt une importance particulière car sa mission principale est la facilitation d'accès des PME aux crédits bancaires à moyen terme sous forme de garanties :

- Soit pour la création d'une nouvelle activité économique ;
- Soit pour le développement et l'extension d'une activité économique existante ;
- Soit pour le renouvellement des équipements de l'entreprise.

➤ **Le micro-crédit**

En Algérie, ce modèle de micro-crédit, dont le dispositif a été définitivement adopté le 17 mai 1999, répond aux caractéristiques ci-après<sup>1</sup> :

- C'est un crédit de petit montant (50 000 à 350 000 DA), au taux d'intérêt du marché bonifiée par l'Etat (l'emprunteur supporte un taux modique de 2%)
- Les prêts sont accordés par les banques en toute souveraineté sur la base d'une attestation d'éligibilité délivrée les DEJ, ils sont remboursés sur un délai de 11 à 60 mois
- Le micro-crédit est destiné à l'acquisition de petits équipements neufs ou rénovés destinés à la création de petites activités de production ou de service ;
- Le fond de garantie institué par le décret N°99.44 du 13 février 1999, domicilié auprès de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) et alimenté par le trésor public.

Au total, le micro-crédit en Algérie, apparaît comme l'un des moyens les mieux adaptés pour financer les micro-entreprises. Il permet non seulement de réduire l'asymétrie d'information, mais aussi de baisser les frais de transaction pour le petit entrepreneur (Adair et Hamed, 2004), en lui offrant un crédit à proximité, en simplifiant la démarche de demande de prêt et son suivi, tout en tentant de réduire au mieux les probabilités de hasard moral et de sélection adverse<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Séminaire CINAFA, « communication sur le dispositif du micro-crédit présentée par Mr KHAREDDINE », Alger, 23 Au 25 Avril 2001.

<sup>2</sup> SI LEKHAL.K, « le financement des PME en Algérie : Difficultés et Perspectives », N°12 Décembre 2012, P56-57.

# Chapitre III : Le rôle de secteur bancaire dans développement des PME/PMI

---

## Section 03 : Le diagnostic de la relation Banque-PME/PMI

La majorité des PME ont des comportements financiers qui visent à assurer les bases de leur indépendance, qu'elle soit absolue ou relative. Pour atteindre ses objectifs et jouer pleinement son rôle, la PME comme toute autre entreprise a besoins de moyens matériels, humains et financiers.

### 1- Les modalités de financement des PME/PMI en Algérie

Pour financer ses investissements, la PME algériennes : puise de ses fonds propres interne, elle recourt au financement externe notamment auprès des banques commerciales, on distingue les crédits suivants : facilité de caisse, le découvert bancaire, le crédit de compagne, le crédit documentaire et l'affacturage.

#### 1-1- La facilité de caisse :

C'est un crédit de trésorerie utiliser par les PME en Algérie est destinée à pallier un décalage de courte durée entre les dépenses et les recettes de l'entreprise.

Cette situation ce produit, le plus souvent en fin de mois ou les dépenses sont importantes.

La mise en place d'un client, en autorisant à rendre son compte débiteur à concurrence d'un plafond déterminé.

#### 1-2- Le découvert bancaire

Le découvert bancaire est un crédit consenti directement par le banquier qui peut autoriser à une PME d'avoir un compte débiteur, l'inverse de facilité de caisse le découvert est un crédit destiné à combler le manque de liquidité de l'actif circulant de l'entreprise.

Les raisons du choix de cette forme de crédit réside dans<sup>1</sup> :

- Le financement d'une opération bien spécifique telle que la phase de constitution d'un stock ;

---

<sup>1</sup> F. Bouyakoub, « l'entreprise et le financement bancaire », casbah édition, Alger, 2000, p 234.

## Chapitre III : Le rôle de secteur bancaire dans développement des PME/PMI

---

- L'attente de règlement d'un marché important ;
- Lorsque le besoin en fonds roulement est supérieur au fonds de roulement.

En effet, la PME peut recourir à l'achat de matière première qui dépasse leurs capacités de financement alors que le fournisseur exige des paiements au comptant, elles peuvent alors se tourner vers la banque pour le financement de leur besoins de liquidités. Le découvert bancaire peut se présenter sous l'une des formes suivantes :

Le découvert simple : il se manifeste par une situation débitrice du compte de client durant une période prolongée.

Le découvert mobilisable : c'est-à-dire matérialisé par un billet direct escomptable.

### **1-3- Le crédit documentaire**

Le crédit documentaire est l'engagement pris par la banque de l'importateur de garantir à l'exportateur le paiement des marchandises (ou l'acceptation d'une traite) contre la remise de documents attestant de l'expédition et de la qualité des marchandises prévues au contrat<sup>1</sup>.

### **1-4- L'affacturage**

L'affacturage est défini par l'article 543 bis du code de commerce algérien comme suit<sup>2</sup>:

« le contrat d'affacturage ou factoring est un acte aux termes duquel une société spécialisée, appelée factor, devient subrogée aux droits de son client, appelé adhérent, en payant ferme à ce dernier un montant intégral d'une facture à facture à échéance fixe résultant d'un contrat et en prenant à sa charge, moyennant rémunération des risques de non remboursement ».

Dès qu'il devient propriétaire de ces créances, le factor devra assumer tous les risques que comporte l'opération moyennant rémunération, sauf en cas de vice de réalisation de l'opération dont découle la créance.

---

<sup>1</sup> ROLLANDE.B, « Principes de technique bancaire », op. Cite, P358

<sup>2</sup> Le code algérien de commerce l'article 543 bis 14.

## Chapitre III : Le rôle de secteur bancaire dans développement des PME/PMI

---

### 2- Les apports positifs et négatifs

De nombreuses intuitions commencent à s'intéresser au développement de la PME qui est également devenue un objet de recherche important dans les sciences sociales et économiques, alors que jusqu'en 1995 la PME a fait l'objet de très peu publications. On distingue alors les points positifs ainsi que négatifs :

#### 2-1- Les points positifs :

➤ Aujourd'hui de nouvelles opportunités d'activités et de gains, aux petites et moyennes entreprises :

- La restructurations des entreprises publiques, encore inachevée, a permis aux grandes entreprises d'externaliser certaines de leurs fonctions auprès d'un réseau de petite et moyennes entreprises, qu'elles animent et assistent. La mise ne place de la bourse de la sous-traitance est l'expression de cette volonté de faire de la PME de constituer un véritable vecteur du développement, notamment local ;

- Le processus de privatisation aura des effets bénéfiques sur la petite et moyenne entreprise ;

- La réforme du système financier permettra d'assurer à la PME un financement adapté à ses besoins, par notamment le développement de produits nouveaux : capital risque, leasing,...

➤ Comme la PME joue un rôle principal dans le développement économique du pays dans tous les secteurs, elle procure un ensemble d'avantages qui participe à relancer la machine économique. Ces avantages sont :

- La grande contribution des PME dans l'économie national à travers la production biens et services;

- Créer plus de la moitié de postes d'emplois avec une possibilité de créer toujours plus dans l'avenir;

- Diminuer le cout d'emploi en offrant plus des emplois rémunérés,

- Les PME essayant de réduire les écarts de revenu;

- La formation des travailleurs à partir de leur expérience dans le travail qui leur sera utile dans l'expansion future;

## Chapitre III : Le rôle de secteur bancaire dans développement des PME/PMI

---

- Apporter un potentiel d'élaboration et d'adaptation des techniques appropriées de chaque PME;
- Procurer des avantages de l'éclosion des jeunes talents différents domaines qui participent dans le développement rural et favoriser la décentralisation;
- L'augmentation des opérations d'investissements locaux et de l'épargne, ce qui implique l'utilisation des ressources;
- Apporter des arrangements avec les grandes entreprises;
- L'adaptation avec les changements du marché.

### 2-2- Les points négatifs <sup>1</sup>:

Les institutions et notamment le Ministre chargé de la PME et le conseil National Economique et social (CNES) ont produit des études identifiant les différents facteurs de blocage de la PME. Deux groupes de facteurs semblent expliquer les difficultés de développement du tissu des PME.

Le premier groupe de facteurs concerne l'environnement économique et social en général. Ces dernières années ont été marquées par les taux de croissance économique relativement réduits, et le CNES souligne dans son rapport relatif à la PME que « la régression de l'activité des entreprises du secteur public, en sa qualité de donneur d'ordre pour nombre de PME, a contribué à ce marasme. ». Ainsi, pour cette institution, la régression du secteur public industriel explique en partie la faiblesse de développement de la PME.

Cette approche semble se fonder sur l'idée, déjà très ancienne, que la PME est également présent dans nouvelle loi sur les PME, qui considéré dans son article 20 que « la sous-traitance est l'instrument privilégié de diversification du tissu des PME ». La PME est donc conçue principalement comme un type d'entreprise qui s'articule aux grandes entreprises.

Le deuxième groupe de facteurs concerne les mécanismes de fonctionnement de l'économie en pleine transition. A ce stade des réformes, il y a une sorte de coexistence de

---

<sup>1</sup>BOUYACOUB.A, « les PME en Algérie : Dynamisme et Limites institutionnelles – de la Gouvernance des PME/PMI. », L'Harmattan, juillet 2014, P121-124.

## Chapitre III : Le rôle de secteur bancaire dans développement des PME/PMI

---

mécanismes et de règles parfois contradictoires qui produisent sur le terrain l'effet inverse à l'objectif projeté. Plusieurs éléments sont identifiés.

- L'insuffisante visibilité de l'activité économique compte tenu des multiples interventions intervenues au niveau de la réglementation ;
- L'absence d'une politique de formation en direction des dirigeants et du personnel des entreprises privées ;
- Les difficultés d'accéder à la propriété foncière en particulier dans les zones dites industrielles ;
- La pression fiscale et les charges sociales ;
- L'incohérence de la tarification douanière pénalisant la fonction production au profit du commercial ;
- La complexité et l'ambiguïté des textes à caractère législatif et réglementaire ;
- La méconnaissance des mécanismes bancaires et financiers.

### ➤ **Liste des contraintes rencontrées par les PME**

-Compétition de l'informel ; Accès au crédit ; Cout du crédit ; Taux d'imposition ; Incertitude sur la politique économique ;

-Délais bancaires ; Corruptions ; Administration fiscales ; Accès aux fonciers ; Accès aux devises étrangères ; Douanes- réglementation ;

-Enregistrement de l'entreprise ; Pénurie de main d'œuvre qualifié ; Services portuaires ; Accès aux moyens de communications (téléphone...) ; Législateur du travail ; Accès à l'énergie.

➤ Parmi les autres obstacles qui défavorisent le développement des PME en Algérie nous pouvons citer :

- Obstacles au niveau de la douane exemple : l'égalité des tarifs douaniers des biens importés soit de la matière première, soit des produits semi-finis ou bien des produits finis ;

- Obstacles liés aux l'obtention de terrain pour promouvoir les unités industrielles et commerciales ;

- Obstacles liés aux pertes de change qui ont suivi les différentes dévaluations du dinar algérien et qui ont engendré une augmentation des dettes des entreprises incapables de les rembourser ;

## Chapitre III : Le rôle de secteur bancaire dans développement des PME/PMI

---

- Obstacles au niveau du marché du à la concurrence déloyale du secteur informel et des entreprises publique.

### **3- Les enjeux et perspectives de développement des PME algériennes :<sup>1</sup>**

Tous les programmes et les efforts pour la promotion des PME ne se valent pas avec tous les programmes et les efforts, mais la composition de leurs bilans nous enseigne qu'ils sont raisonnables, même si leurs résultats réels ne sont pas certainement satisfaisants, faute des dilapidations de l'énergie et de l'argent, par suite des efforts restent à faire. Pour qu'un dispositif soit efficace. Des règles doivent rejeter du bénéfice ceux qui ne sont pas dans le besoin, pour ne pas éviter les ressources dont les employés de projets et les PME ont ardemment besoins. La multiplicité des acteurs institutionnels et l'absence d'une organisation entre les différents organismes n'arrangent pas l'envol de la PME algérienne. Elle a besoin de bénéficier d'une politique globale de développement dont les programmes de soutien doivent être bien articulés, dans une clairvoyance de moyen et long terme.

Pour affermir l'enceinte des PME, il faut créer des centres locaux d'assistance des procédures de création et de démarrage des entreprises, par conséquence augmenter le nombre d'unités économiques et industrielles et aspirer à aboutir 1 million et demi de PME. Un chiffre avancé par les experts comme nécessaire au démarrage de l'économie nationale.

L'Algérie éprouve beaucoup de TPE (96,15% des PME). Face à l'étendu des enjeux des PME dans le développement économique du pays, il n'est pas nécessaire de lever toutes les contraintes et les handicaps structureaux qui pèsent sur leur éclosion. Un défi que les autorités ont essayé de relever (depuis des années) sans vraiment accéder les objectifs escomptés. Des mesures et des actions demeurent et doivent être entreprises, puisqu'il existe un potentiel énorme de nouveaux porteurs de projets. Nous proposons les plus importantes :

- La mise en place d'un système national efficace de collecte, d'analyse et de diffusion d'informations économiques et financières et l'encouragement de l'utilisation des techniques de communication nouvelles comme Internet.

---

<sup>1</sup> Si LEKHAL A.ET all « PME en Algérie : état des lieux, contraintes et perspectives », paris. 2011, p 45, 46,47.

## Chapitre III : Le rôle de secteur bancaire dans développement des PME/PMI

---

- Renforcer la capacité de financement des entreprises par la création d'une banque spécialisée dans le financement des PME, comme OSEO en France ou BFPME en Tunisie. Qui aura pour vocation d'accompagner le développement de ces entreprises dans toutes les étapes de leur croissance et leur faciliter l'accès aux financements ;

- Renouveler le système bancaire en le contenant davantage dans le financement des petits entrepreneurs, en développant des instruments adaptés aux besoins spécifiques des PME et en décentralisant la décision d'octroi de crédit ;

- Réformer l'administration publique et ses institutions, en adaptant leurs fonctionnements aux exigences de l'économie de marché et en réduisant les degrés de la bureaucratie et de la corruption ;

- Former les dirigeants des PME, en organisant des séminaires sur l'organisation du travail, la gestion, l'utilisation de l'outil informatique..., avec la création d'un réseau de centres de formation des dirigeants des PME, comme celui existant en Tunisie depuis 1980.

- Impliquer davantage les collectivités locales (APC et Daïras) dans le processus de la promotion des PME. Leur permettre d'apporter des orientations et des aides techniques, par leur proximité des entrepreneurs grâce à des budgets spécifiques.

- Développer le financement par le capital-risque, qui reste très peu répandu, mais aussi le microcrédit, un instrument susceptible d'allumer le moteur économique des individus qui n'ont pas les moyens financiers et éveillera la créativité qui existe en chaque personne (YUNUS. M, 2008).

- Permettre l'accès au foncier aux meilleurs coûts et faciliter l'installation des porteurs de projets de création d'entreprise.

- Encourager l'apprentissage des langues étrangères chez les chefs d'entreprises et les nouveaux diplômés, quand on sait que près de 80% du contenu d'Internet est rédigé en anglais.

- Encourager la diversification du tissu des PME-PMI par la promotion de la sous-traitance et le soutien des activités artisanales, à travers des mesures incitatives fiscales et financières.

## Chapitre III : Le rôle de secteur bancaire dans développement des PME/PMI

---

- La mise en place de nouveaux dispositifs d'aide et de promotion des PME- High Tech, orientées vers l'innovation et les technologies de l'information.
- Renforcer le rôle des pouvoirs publics pour améliorer la compétitivité des entreprises, dans la finalité d'accroître la taille des PME et stimuler leurs innovations.
- Créer des organismes d'appui et d'accompagnement pour le développement international des PME algériennes.
- La vulgarisation des aides financières et des garanties existantes pour maximiser l'utilisation des PME pour les lignes de crédits ouvertes.
- Mettre en place des mécanismes et des instruments de contrôle pour réduire l'impact des pratiques hasardeuses, qui peuvent nuire aux différentes mesures et programmes d'appui destinés aux PME.

### **Conclusion**

Ce chapitre nous donne un éclairage général du système bancaire constitué d'un ensemble d'institutions qui s'intéressent à la monnaie et à la finance et qui est géré par des personnes qualifiées qui veillent à l'application des lois et règlements relatifs au domaine.

L'Etat algérien, depuis la fin des années 90, utilise plusieurs politiques pour la création et le développement des PME/PMI, et leur participation au développement économique du pays. Mais tout ça reste insuffisant à cause de nombreuses difficultés et contraintes que rencontrent les entreprises et les porteurs de projet

En outre, et dans les perspectives de développement du contrôle bancaire en Algérie, il est en cours d'élaboration au sein de l'inspection externe un modèle technique de contrôle et de suivi des banques, qui permet d'effectuer des analyses globales de l'évolution de leurs activités. Cette analyse consiste à suivre l'évolution d'une banque en la comparant à l'ensemble du système bancaire ou au groupe homogène auquel elle appartient<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Un groupe d'appartenance regroupe des établissements ayant des critères identiques.

# **Conclusion générale**

### Conclusion générale

Au terme de ce travail de recherche, nous avons essayé de déterminer le cadre général du secteur bancaire ainsi que le développement des PME/PMI en essayant de répondre à la question suivante : « quels est le pivot de la relation Banque – PME/PMI et quels sont ses enjeux ? ».

Tout au long de cette étude, nous avons présenté dans le premier chapitre des généralités sur le secteur bancaire et les PME/PMI : concepts définitions, les caractéristiques et classifications. Puis dans le deuxième chapitre c'est l'analyse de la relation banque-PME/PMI en déterminant les différents modes de financement par les banques et les avantages ainsi que les obstacles de cette relation pour la banque et la PME.

Ensuite dans le troisième chapitre, nous avons pu donner un aperçu sur le secteur bancaire et la PME/PMI en Algérie en ce qui concerne leurs caractéristiques, leurs évolutions, le diagnostic de la relation Banque-PME/PMI, et aussi la détermination des perspectives et des enjeux.

Pour ceci nous présentons ce qu'on a conclu durant notre travail, suite à la présentation générale de ce dernier comme suite :

Premièrement, nous avons présenté les différents circuits de financement auxquels les PME peuvent faire appel, le crédit bancaire reste le principal moyen de financement de l'activité d'un nombre important de la PME un monopole de crédits qui répond parfaitement aux différents besoins de financement qu'elles rencontrent.

Deuxièmement, Nous constatons à travers notre travail qu'en Algérie la PME est devenue de plus en plus indépendante dans son environnement économique. Mais malgré sa place importante les PME/PMI doivent faire face aux entraves dictées en identifiant leurs ressources et leurs capacités et l'absence d'effort de communication de la part de ses circuits de financement à propos des avantages et inconvénients des instruments proposés.

Troisièmement, le financement bancaire des PME par les banques a été fait en considérant l'étendue de la gamme des produits financiers offerts ainsi que la mise en place de

ces moyens de financement. Aussi d'après notre analyse, nous remarquons que les PME rencontrent des problèmes de financement qui sont :

- La perte de change due à la valeur du dinar algérien.
- L'inadaptation des mécanismes bancaire avec les nouvelles règles du marché ouvert.
- Les contraintes liées au marché informel : le secteur informel est prédominant dans l'environnement de la PME, ses manifestations touchent tous les domaines.
- Les contraintes administratives et celles liées au marché du travail et à l'accès à l'information.

En définitif, l'accès au financement bancaire des PME est une condition nécessaire au développement de ce secteur et partout de l'économie toute entière. A ces effets, des efforts considérables doivent être consentis de part et d'autre pour promouvoir d'avantage le financement aux entreprises.

Pour finir, on espère qu'à travers notre étude on a pu traiter le maximum de la problématique qui se rapporte à la relation de banque-PME/PMI malgré que nous n'ayons pas cerné tous les détails concernant le rôle de secteur bancaire dans le développement des PME/PMI suite au manque de cas pratique.

# **Bibliographie**

**Ouvrages**

- AbedrrahmaneAbedou, Ahmed Bouyacoub, Michel Lallement, Mohamed Madoui(eds), « De la gouvernance des PME-PMI : regards croisés France-Algérie. » édition, l'Harmattan, Paris, 2006
- BEITONE.A, A et all, op- Cite, P.24.
- Bressy G, Konkuyt C, « Economie et le financement bancaire », édition 7, Dalloz, Paris, 2004.
- Bouyakoub F, « l'entreprise et le financement bancaire », casbah édition, Alger, 2000.
- BOUYACOUB.A, « les PME en Algérie : Dynamisme et Limites institutionnelles – de la Gouvernance des PME/PMI. », L'Harmattan, juillet 2014.
- Eric Séverin, « Avantages et inconvénients de la relation bancaire », édition, Université de Lile, octobre 2005.
- Luc Bernet-Rollande, « Principes de technique bancaire », édition 25, Dunod, Paris, 2008.
- M.LACHEB. (2001), « droit bancaire » IMAG, Alger, p 01.
- Mohamed K, « Le trésor public », Alger, Année 1990, page 5.
- MADOUCHE Y. op –cite, p .193.
- Pierro Conso, « gestion de l'entreprise », p310/311.
- Robert Wtterwulge, « La PME-Une entreprise Humaine », édition boeck Paris1998.
- Tiano A « le Maghreb entre les mythes » édition P.U.F paris, 1967.
- TORRES.O « les PME », Dominos, P25

- ZOURDANI S. op- cite, p. 7.

## **Mémoires et Thèses**

- El Amry A « Financement des PME au maroc » mémoire online, 2007.
- Henni N, « la convention d'affacturage en droits français et Algérien », Mémoire de magister, 2008/2007
- Medhous S, Fenouche N, « Le financement bancaire de secteur agricole en Algérie : une approche en modèle de régression linéaire 1970-2016 »,2017/2018.  
Bejaia »,2016/2017.
- Ouizi F, Sebane L, « Le rôle des banque étrangère dans le financement des PME en Algérie : cas de natixis banque Bejaia »,2011.

## **Rapports et guides**

- « Guide des banques et des établissements financiers en Algérie », Algérie, 2012.
- Le CNES, Rapport : « pour une politique de développement de la PME en Algérie », Alger, 2002.
- Dictionnaire de français Larousse « PME ».
- Thierry Duclos « Dictionnaire de la banque », édition n°6, Paris 2013.
- Le petit « Larousse », Grand Format, éd, Larousse, Paris, 2001.

## Articles et Documents

- BERRACHED.W « Analyse des déterminants clés qui stimulent l'innovation dans la PME, cas des entreprises Algériennes », 2014.
- Fadoua Anairi et Said Radi, « sources de financement des PME et contraintes de survie » article, doctorante, sciences économique et gestion, 2017.
- Gharbi S, « Les PME/PMI en Algérie : Etat des lieux », Documents de travail N°238 Mars 2011.
- JOSEE P et Allepot N, « Le crédit bancaire aux PME : les banques discriminent-elles selon la taille ou selon le risque des entreprises emprunteuses ? » Archives-O uvertes.fr
- KHERCHI H, « L'évolution système bancaire algérien sous les nouvelles règles prudentielles internationales ».
- Levratto N, « Le financement des PME par les banques : contraintes des firmes et limites », Revue internat.
- MERZOUK.F « PME et compétitive en Algérie » revue économique et management P281, N°9. Octobre 2009.
- Si Lekhal K, Korich Y, Gaboussa A, « Les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes et perspectives », article N°4, 2013.
- SAOUD.W et GASMI.K « la contribution des PME/PMI dans l'économie Algérienne durant la période 2004-2015. »
- Séminaire CINAFA, « communication sur le dispositif du micro-crédit présentée par Mr KHAREDDINE », Alger, 23 Au 25 Avril 2001.

- Zammar R, « Initization à l'entrepreneuriat », Conférence de centre d'Etudes Doctorales en Sciences et Technologies de Rebat (CEDESTR), Université Mohammed V-Aglobal.

## **Lois, Codes et Textes**

- La loi de monnaie et le crédit « LMC » du 14-04-1990.
- Loi N°63-277 DU 26 JUILLET 1963 portant le code des investissements J.O.R.A.N°53 DU 22/08/1963.
- Loi N°82-11 du 21Aout 1982 portant le code des investissements J.O.R.A N°34, du 24/08/1982.
- Le Code monétaire et financier, article, L.311-1.
- Codes et lois. fr, article, L.311-2.
- Le code Algérien de commerce l'article 543 bis 14.
- Décret législatif du 5-10-1993 relatif à la promotion de l'investissement.
- L'ordonnance loi n °66.178 du 13 juin 1966 portant création de la banque nationale d'Algérie.
- Voir Règlement n°04-01 du 4 mars 2004 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers exerçant en Algérie

## **Sites internet**

- <https://www.etudier.com/dissertations/Credit/396784.html>



## **Table des matières**

<b>Remerciements</b> .....	
<b>Dédicace</b> .....	
<b>Liste des abréviations</b> .....	
<b>Introduction générale</b> .....	1
<b>Chapitre I : Généralités de secteur bancaire et PME /PMI</b>	

Introduction.....	4
<b>Section 01 : Le secteur bancaire.....</b>	<b>4</b>
1-Définitionsde la banque .....	4
2-Le rôle de la banque.....	5
3-Typologie des banques .....	6
<b>Section 02 : Les PME/PMI.....</b>	<b>8</b>
1-Definition des PME/PMI.....	8
2-Les caractéristiques de PME/PMI.....	10
2-1-Au plan micro-économique.....	10
2-1-1-Le rôle majeur de l'entrepreneur.....	10
2-1-2-Gestion centraliser.....	10
2-1-3-Rapidité dans le processus de décision.....	10
2-1-4-Faible spécialisation du travail.....	10
2-1-5-Un système d'information et communication peu organisé.....	11
2-2- Au plan macro-économique.....	11
2-2-1-Un environnement très influent .....	11
2-2-2-S'afficher unique et ses différencier.....	11
3-Les classifications des PME/PMI.....	11
3-1-Classification selon le domaine de leur activité.....	11
3-2-Classification par branche d'activité.....	12
3-3-Classification par filière d'activité.....	12

3-4-Classification de la pme en fonction de statut juridique.....	12
Conclusion.....	14

## **Chapitre II : Analyse de la relation banque-PME**

Introduction.....	15
-------------------	----

### **Section 01 : Les modalités de financement des PME par les banques.....**

1-Financement externe .....	16
1-1-Financement externe directe.....	16
1-2-Financement externe indirecte.....	17
1-2-1- Le financement par l'endettement bancaire .....	17
1-2-1-1-Les crédits à court terme .....	18
1-2-1-2-Les crédits à moyen terme .....	19
1-2-1-3- Les crédits à long terme .....	20
1-2-2- Le financement par l'emprunt bancaire .....	20
1-2-3-Le financement par le crédit-bail ou leasing.....	21

### **Section 02 : Les avantages et les obstacles de la relation-banque PME/PMI.....**

1- Les Avantages de la relation banque PME/PMI.....	22
1-1-Pour la banque .....	22
1-2-Pour la PME/PMI.....	23
2-Les obstacles de la relation banque –PME/PMI.....	23
2-1-Pour la banque .....	23

2-2- Pour la PME/PMI.....	24
Conclusion.....	25
<b>Chapitre III : Le rôle de secteur bancaire algérien dans le développement des PME/PMI</b>	
Introduction.....	26
<b>Section 01 : Présentations du secteur bancaire algérien.....</b>	
1-La période après l'indépendance .....	26
1-1-Le système bancaire de la période 1962-1966 : étape de souveraineté.....	27
1-2-Le système bancaire de la période 1966-1992 : étape de nationalisation.....	28
1-3-Le système bancaire de la période 1982-1985 : étape de restructuration organique.....	29
2-Les réformes du système bancaire Algérien et la transition vers l'économie du marché.....	30
2-1-La loi N°90-10 du 14 Avril 1990 relatives à la monnaie et au crédit (LMC).....	31
2-2-L'ordonnance bancaire N°01-01 du 27 Février 2001 modifiant et complétant la loi bancaire N°90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.....	31
2-3-L'ordonnance bancaire N° 03-11 du 26 Aout 2003 relative à la monnaie et au crédit.....	31
2-4-L'ordonnance bancaire N°10-04 du 26 Aout 2010 modifiant et complétant l'ordonnance bancaire N°03-11 du 26 Aout 2003 relative à la monnaie et au crédit.....	32
3-L'ouverture du système bancaire Algérien.....	33
3-1-Les banques publiques.....	33
3-2-Les banques privés.....	33
3-3-Les établissements de crédit.....	34
<b>Section 02 : Présentations des PME en Algérie .....</b>	
1-Etat de lieu des PME/PMI.....	35

1-1-Definition des PME/PMI en Algérie.....	35
1-2-Les caractéristiques des PME/PMI en Algérie.....	36
2-Histoire et évolution des PME/PMI en Algérie.....	38
2-1- La période 1962-1982 .....	38
2-2- La période 1982-1988.....	39
2-3- A partir de 1988.....	40
<b>Section 03 : Le diagnostic de relation banque -PME /PMI en Algérie.....</b>	<b>43</b>
1-Les modalités de financement des PME/PMI en Algérie.....	43
1-1- la facilité de caisse.....	43
1-2- le découvert bancaire.....	43
1-3- le crédit documentaire.....	44
1-4- l'affacturage.....	44
2-Les apports positifs et négatifs.....	45
2-1 –Les points positifs.....	45
2-2-Les points négatifs.....	46
3- Les enjeux et perspectives de développement des PME algériennes .....	48
Conclusion .....	50
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>51</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>.....</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>.....</b>

## **Résumé**

Cette étude est réalisée dans le cadre qui concerne le secteur bancaire et le développement des PME /PMI,nous avons traiter ce thème pour connaitre qu'elle est la relation entre la Banque/PME , on résume cette relation existante par les crédits que la banque accorde pour les PME/PMI pour se développer et avoir le signe de concurrence avec d'autre entreprise .

Et comme chaque entreprise toujours elle rencontre quelques obstacles ainsi des avantages dans son développement, enfin les PME/PMI malgré sa petite taille mais elle a pu avoir sa place dans le secteur économique.